



République du
Sénégal

Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

DIRECTION DE LA PREVISION ET DES ETUDES ECONOMIQUES



**RAPPORT ECONOMIQUE ET FINANCIER
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES 2010**

Présenté à l'Assemblée Nationale par

Monsieur Abdoulaye DIOP

Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances

Octobre 2009

DPEE/DPMSF @ octobre 2009

| | |
|---|-----------|
| INTRODUCTION..... | 2 |
| I. L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL | 4 |
| II. LES EVOLUTIONS RECENTES DE LA SITUATION ECONOMIQUE DU SENEGAL..... | 5 |
| II1. La situation économique du Sénégal en 2008 | 5 |
| II2. Les tendances pour 2009 | 9 |
| III. LES PERSPECTIVES EN 2010..... | 13 |
| III1. Les objectifs | 13 |
| III2. Les politiques sectorielles et les reformes cles | 15 |
| IV. LES FINANCES PUBLIQUES..... | 34 |
| IV1. L'exercice budgétaire en 2008 | 34 |
| IV11. Les recettes..... | 34 |
| IV12. Les dépenses | 34 |
| IV2. L'exécution budgétaire en 2009 | 36 |
| IV21. La situation à fin août 2009..... | 36 |
| IV22. Les projections à fin décembre 2009 | 38 |
| V. LA LOI DE FINANCES DE L'ANNEE 2010..... | 41 |
| V1. Les ressources du budget général | 41 |
| V11. Les recettes fiscales | 41 |
| V12. Les recettes non fiscales..... | 41 |
| V2. Les dépenses du budget général | 42 |
| V.2.1 Les dépenses de personnel | 42 |
| V.2.2 Les autres dépenses courantes | 42 |
| V.2.3 Les dépenses d'équipement..... | 42 |
| V.3 Les comptes spéciaux du Trésor | 43 |
| V.4. Le Financement du déficit budgétaire : | 43 |

INTRODUCTION

Le Rapport Economique et Financier (REF) est un document d'analyse macroéconomique qui accompagne le projet de loi de Finances que le Gouvernement soumet chaque année à l'Assemblée Nationale. Le cadre, dans lequel le présent REF est élaboré, tient compte des évènements marquants de l'environnement international, en particulier la crise économique et financière mondiale et la situation intérieure du pays marquée notamment par la poursuite de la mise en œuvre du Programme Economique et Financier appuyé par l'instrument de Soutien à la Politique Economique (ISPE) et du Document de Stratégie de réduction de la pauvreté de seconde génération (DSRP II), dont l'ensemble des revues ont été concluantes.

Le REF, associé au projet de loi de Finances 2010, est bâti à partir du cadrage macroéconomique 2010-2012. Il traduit la volonté de l'Etat de renforcer le cadre macroéconomique affecté par la crise alimentaire et énergétique de 2006 à 2008 ainsi que la crise financière et de porter le taux de croissance économique à plus de 4% en s'appuyant notamment sur le sous secteur agricole et la poursuite de la mise en œuvre des grands Chantiers de l'Etat, tout en assurant la soutenabilité de la dette publique.

Après la présentation de l'environnement international, ainsi que l'évolution récente de la situation économique intérieure, le présent REF indique les principales orientations que le Gouvernement compte imprimer à la politique économique à partir de l'année 2010. Celles-ci devraient se traduire essentiellement par l'approfondissement des réformes structurelles et sectorielles, notamment la mise en œuvre du Programme National de Bonne Gouvernance (PNBG). Elles seraient également marquées par l'exécution pour la dernière année de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté de deuxième génération (2006-2010) et la mise en œuvre de la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA). Au courant de l'année 2010, le Gouvernement élaborera le DSRP de troisième génération et accélérera les grands travaux du Chef de l'Etat.

S'agissant de la SCA, le lancement des activités de l'essentiel des grappes a été effectif en 2009 et devrait permettre en conséquence d'accroître progressivement les taux d'exécution du plan d'actions de la Stratégie à partir de 2010.

Pour rappel, l'objectif principal de la SCA consiste à faire du Sénégal un pays émergent à travers : (i) une accélération de la croissance économique, par une amélioration qualitative de la structure de l'économie pour la rendre plus efficace dans la lutte contre la pauvreté et ; (ii) une diversification des sources de la croissance pour la sécuriser et la pérenniser.

Sur la base de critères liés aux potentiels de croissance, à la valeur ajoutée, à la compétitivité, aux potentiels d'exportation et de création de nouveaux emplois, les cinq (5) grappes émergentes à haut potentiel suivantes ont été retenues :

- tourisme, industries culturelles et artisanat d'art;

- agriculture et agro-industrie;
- technologies de l'Information et de la Communication, et Télé-services ;
- textile et habillement ;
- produits de la mer et aquaculture.

La SCA devrait permettre d'augmenter la contribution encore faible des exportations à la croissance économique et de ramener, à long terme, le déficit du compte extérieur courant hors dons en dessous du seuil de 5% retenu dans le cadre de la surveillance multilatérale au sein de l'UEMOA.

Le Gouvernement entend également démarrer la mise en œuvre du Millénum Challenge Account (MCA) dont la signature du projet est intervenue en 2009.

Le projet MCA est composé essentiellement de programmes d'aménagement de surfaces agricoles et de construction de routes en vue de désenclaver les zones de production de la Casamance et de la Vallée du Fleuve Sénégal, vis-à-vis du reste du Sénégal et des pays limitrophes.

Le REF met, enfin, en exergue le bilan de la gestion budgétaire de 2008, les objectifs de la gestion de 2009 et présente les grandes lignes du projet de loi de finances de l'année 2010, dans le contexte d'une dynamique de mobilisation accrue de ressources pour mettre en œuvre les stratégies de croissance accélérée et de lutte contre la pauvreté ainsi que le Millénum Challenge Account.

I. L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

Après avoir ralenti de 5,1% à 3,1% entre 2007 et 2008, l'économie mondiale devrait connaître, en 2009, une baisse de la croissance économique de 1%. Cette dégradation progressive de l'économie globale serait liée principalement aux conséquences de la profonde crise financière. Partie des Etats-Unis, la crise a traversé l'ensemble des pays industrialisés pour finalement se propager au reste du monde, via les marchés financiers et les échanges commerciaux. Le système financier international s'est désarticulé et l'offre de crédit au secteur privé s'est contractée sensiblement, affectant du coup l'investissement privé et les exportations.

Parallèlement à cette situation, sur le marché des matières premières, en particulier le pétrole, les prix ont enregistré des niveaux de hausse historiquement élevés sur la période 2006-2008. Ce raffermissement du marché des produits de base s'expliquerait principalement par la baisse de l'offre mondiale, l'afflux d'argent provenant des fonds spéculatifs et de la dépréciation continue de la monnaie américaine qui stimule la demande de matières premières libellées en dollars.

Dans ce contexte, la phase de ralentissement de l'économie mondiale s'est poursuivie avec acuité durant les premiers mois de 2009. Les pays émergents et en développement, qui connaissaient par le passé une forte croissance capable de soutenir l'économie mondiale, devraient enregistrer un ralentissement de leur activité économique par rapport à ces dernières années. L'onde de choc a surtout traversé les pays dits du BRIC (Brésil, Russie, Inde, Chine), à l'exception du Brésil.

Toutefois, à l'entame de la seconde moitié de 2009, l'économie mondiale a amorcé un mouvement de stabilisation grâce à un soutien macroéconomique et financier sans précédent, initié par les pouvoirs publics des pays les plus riches du monde. Néanmoins, à l'horizon de 2009, les prévisions tablent toujours sur une baisse du Produit Intérieur Mondial (PIM) de 1% et sur une reprise de la croissance de 3%, en 2010.

Dans ces pays, les prévisions de croissance font état d'une contraction du PIB de 3,7% en 2009 après la hausse de 0,8% en 2008 et d'une croissance de 1% en 2010. Pour les pays émergents et en développement, la croissance économique est attendue à 1,5% en 2009 contre 6% en 2008, soit un ralentissement de 4,5 point de PIB. En 2010, la croissance économique mondiale est projetée à 4,7%.

En Afrique subsaharienne, l'expansion économique est prévue à 1,5% en 2009 après 6% en 2008; une reprise de 4,7% est attendue l'année prochaine.

II. LES EVOLUTIONS RECENTES DE LA SITUATION ECONOMIQUE DU SENEGAL

II.1. LA SITUATION ECONOMIQUE DU SENEGAL EN 2008

La situation économique et financière du Sénégal est marquée en 2008 par la hausse des prix à la consommation d'environ 6% pour la deuxième année consécutive, imputable notamment, aux prix des produits alimentaires et énergétiques de janvier à août 2008, conduisant à une baisse de la demande. Du côté de l'offre, la mise en œuvre de la Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance (GOANA) conjuguée aux bonnes conditions climatiques, a favorisé les performances du sous secteur de l'agriculture. Quant au secteur secondaire, il a été affecté par les retards de paiement de l'Etat vis-à-vis du secteur privé et les difficultés des ICS, malgré leur recapitalisation. S'agissant du secteur tertiaire, il a enregistré un ralentissement en raison notamment, de la baisse des activités immobilières et du ralentissement du sous secteur des « transports et télécommunications ». Les difficultés de ces deux secteurs se sont amplifiées au dernier trimestre de 2008. En effet, au cours de cette période, l'Indice Général d'Activité hors Agriculture et Administration (IGA) s'est replié de 3,0%, en glissement annuel, du fait principalement des baisses de 6,5% et 0,9% enregistrées respectivement au niveau des secteurs secondaire et tertiaire. **Au total, le taux de croissance réelle du PIB est estimé à 2,5%** contre 4,8% en 2007 et 3,9% initialement estimé. Quant au PIB non agricole, il a progressé de 1,3% contre 6,2% en 2007.

S'agissant du **secteur primaire**, son taux de croissance est estimé à 12,7% contre une baisse de 5,5% en 2007, tiré par la bonne tenue du sous secteur agricole. En effet, celui-ci a crû de 24,6% à la faveur de la mise en œuvre de la GOANA et d'une bonne saison des pluies, avec des précipitations qui ont augmenté de plus de 36%. Cette bonne tenue du sous secteur agricole a été le fait aussi bien des cultures industrielles que vivrières.

Quant au sous secteur de l'élevage, il a enregistré un taux de croissance de 3%, reflétant la baisse de la production de viande au cours du dernier trimestre de l'année 2008, malgré la diminution des importations de viande de 18,6%. Cette situation traduit une baisse de la consommation qui pourrait être liée à la hausse des prix des produits alimentaires.

Le sous secteur de la pêche, quant à lui, a subi les contreperformances de la pêche industrielle, reflétant les difficultés du secteur liées notamment à la rareté de la ressource halieutique, compensée par la bonne tenue de la pêche artisanale dont la production a crû de 3,5%. Au total, le sous secteur est resté quasiment stable, avec une légère baisse de 0,3%.

Pour ce qui est du **secteur secondaire**, il s'est replié de 2,7%, contre une hausse de 6,2% en 2007. Cette contraction de l'activité du sous secteur est imputable d'une part, à la baisse du pouvoir d'achat des ménages consécutive à l'inflation d'environ 6% en 2007 et en 2008 et d'autre part, aux difficultés des entreprises détentrices de créances sur l'Etat conjuguées au retard de redressement des ICS après leur recapitalisation en avril 2008. Les sous secteurs les plus affectés sont :

- le sous-secteur des corps gras alimentaires avec une chute de l'activité de 40,2%, consécutive à la baisse de 13,3% enregistrée en 2008. Cette situation serait en partie imputable aux baisses de la production d'arachide au cours des deux dernières campagnes agricoles de 2006/2007 et 2007/2008.
- les conserves de viande et de poisson, avec un recul de l'activité de 14,1% contre une hausse de 1% en 2007, en relation avec les difficultés de la pêche industrielle.
- l'activité d'égrenage de coton et textiles, qui a subi une contraction de 23,7% en 2008 contre une hausse de 4,9% en 2007, en raison essentiellement de la baisse de la production agricole de coton ainsi que la concurrence des importations ;
- la « fabrication du cuir » qui a connu une baisse de l'activité de 17,5% contre une augmentation de 3% en 2007, du fait notamment du problème de débouchés ;
- les sous secteurs de fabrication de produits chimiques et des industries extractives dont les baisses sont respectivement de 27,1% et 5,8% contre des hausses respectives de 12,9% et 0,4% en 2007. L'accentuation des difficultés de ces deux sous-secteurs découle de la non-atteinte des objectifs des Industries Chimiques du Sénégal (ICS), liée à des retards de livraison d'équipements de maintenance de l'outil de production ;
- le sous secteur des BTP qui a légèrement baissé de 0,3% contre une progression de 10,1% en 2007 en raison essentiellement de l'arrêt momentané des travaux publics lié aux créances sur l'Etat. En effet, 66,7% des chefs d'entreprise du sous secteur soutiennent que celles-ci constituent la principale contrainte à leur activité.

En revanche, les difficultés du secteur industriel ont été atténuées par l'activité de raffinage qui a poursuivi son redressement entamé en 2007, avec une hausse de 52,3% après avoir augmenté de 134,7% en 2007. De même, les activités de fabrication de produits céréaliers ont progressé de 26,1% contre une hausse de 9,1% en 2007. Quant aux fabrications de produits à base de tabac, elles se sont redressées après les difficultés connues au cours des quatre dernières années avec une croissance de 36,1% contre un repli de 10% en 2007.

Dans le sous secteur de l'énergie, l'activité a augmenté de 8,6% à la faveur des mesures prises par la SENELEC pour accroître l'offre qui reste néanmoins inférieure à la demande, singulièrement pour la production de la haute tension, destinée aux entreprises, qui a baissé de 18,1%.

Au niveau du **secteur tertiaire**, l'activité a ralenti en 2008. La croissance du secteur est estimée à 3,5% contre 7% en 2007. Cette situation traduit la baisse du rythme de progression de l'activité des sous secteurs du commerce, des télécommunications et des « autres services ».

En effet, les activités commerciales ont progressé de 2,8% contre 4,9% en 2007, à la faveur des marges sur les produits primaires. Cependant, les marges sur les produits du secondaire et celles sur les

produits importés sont affectées par la morosité de la demande qui constitue, selon près de 40% des commerçants, la principale cause des difficultés qu'ils rencontrent.

S'agissant du sous secteur des Postes et télécommunications, il a progressé de 7,2% contre une hausse de 18,9% en 2007, à la faveur de la téléphonie mobile et de l'internet qui ont crû de plus de 30%, tandis que les activités de la téléphonie fixe se sont repliées d'environ 18%.

En ce qui concerne les « autres services », ils sont restés quasiment stables par rapport à 2007 avec une hausse de 0,2%. Cette légère hausse reflète les baisses des activités immobilières de 15,7% et du sous secteur des « hôtels bars et restaurants » de 3,5%, compensées par la bonne tenue des autres sous secteurs, en particulier celui des services financiers qui a progressé de 17,5%.

La contreperformance du sous secteur des activités immobilières serait liée d'une part, à une insuffisance de la demande, notamment pour les besoins de bureaux, du fait d'une conjoncture intérieure peu favorable.

Pour ce qui est du sous secteur des « Hôtels, bars, restaurants », il a subi la baisse des arrivées de touristes empruntant le trafic aérien, de plus de 10%. Deux facteurs expliqueraient essentiellement les difficultés de ce sous secteur, selon les professionnels : (i) le coût élevé du transport aérien qui ne favorise pas la destination Sénégal et ; (ii) la perte de compétitivité vis-à-vis d'autres destinations du fait de l'appréciation de l'euro face au dollar.

Quant au sous secteur des services financiers, il a enregistré une hausse de 17,5%, à la faveur de la bonne tenue du système bancaire.

S'agissant de la demande, la **consommation finale** est estimée à environ 91,9% du PIB en 2008, soit un taux d'épargne intérieure brute de 8,1%, composé d'une épargne publique représentant 4% du PIB et d'une épargne privée de 4,1% du PIB. La **Formation Brute de Capital Fixe (FBCF)** a crû de 5,7% en 2008, soit au même rythme qu'en 2007. Cette stabilité est essentiellement imputable au ralentissement de la FBCF publique qui a enregistré une hausse de 3,7%, contre 4,5% en 2007. Quant à la FBCF privée, elle a progressé de 6,4% relativement à 2007. Le taux d'investissement mesuré par la FBCF s'établit ainsi en 2008 à 23,1% contre 22,7% en 2007.

Au total, la **demande intérieure** a progressé de 4,2% en termes réels en 2008, contre 5,5% l'année précédente. Pour ce qui est de la **demande extérieure**, elle a été marquée par le ralentissement des importations qui ont augmenté de 1,1% et le repli des exportations de 3,9%.

L'inflation, mesurée par le déflateur du PIB, est ressortie en 2008 à 7,4% contre 5,5% en 2007. Cette progression s'expliquerait d'une part, par la poursuite du renchérissement des produits de consommation, consécutif à la crise alimentaire et énergétique, et d'autre part, par la hausse des prix de certains produits destinés à l'exportation, notamment ceux chimiques.

L'inflation, mesurée par l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation, s'est située à 5,8% contre 5,9% en 2007. Cette hausse des prix est essentiellement le fait des produits alimentaires qui ont progressé globalement de 9,6% et des transports de 9,5%, en liaison avec la crise alimentaire et énergétique. Toutefois, l'inflation a été atténuée par les subventions de ces produits par l'Etat et la

dépréciation du dollar face à l'euro sur les dix premiers mois. En effet, les prix internationaux de la plupart des denrées alimentaires (le riz, l'huile de palme, l'huile d'arachide, le maïs l'huile de soja, le lait et les produits laitiers), libellés en dollar, ont enregistré des hausses plus importantes (plus de 30% en moyenne) que les prix domestiques. En revanche, la spéculation aurait contribué en partie à la hausse des prix des produits alimentaires, malgré les subventions

Par ailleurs, avec ces tensions inflationnistes, l'économie sénégalaise a enregistré des **pertes de compétitivité** de 3,7%, en raison essentiellement d'un différentiel d'inflation défavorable par rapport aux principaux partenaires, à l'exception de ceux de la zone UEMOA et, dans une moindre mesure, d'une appréciation de la monnaie nationale, liée à l'appréciation de l'euro, notamment vis-à-vis des autres pays de la CEDEAO et des pays industrialisés.

Quant aux **échanges avec l'extérieur**, ils se sont traduits en 2008 par un solde de la **balance des paiements** déficitaire de 87,6 milliards contre un excédent de 70,8 milliards en 2007. Cette situation est liée aux effets conjugués de l'aggravation du déficit du solde des transactions courantes et du repli de l'excédent du compte de capital et d'opérations financières entre les deux dernières années. Le déficit du solde de la balance courante (dons compris) est estimé à 10,3% du PIB en 2008, soit au même niveau qu'en 2007. Hors dons, il s'est établi à 12,0% du PIB en 2008.

L'évolution de la **situation des institutions monétaires**, en 2008, est caractérisée par un repli des avoirs extérieurs nets de 89,3 milliards, un accroissement de 10,9% du crédit intérieur et une expansion de 1,7% de la masse monétaire.

L'encours du crédit intérieur a augmenté de 143,7 milliards en passant de 1324,1 milliards à 1467,7 milliards entre 2007 et 2008 du fait essentiellement des crédits accordés au secteur privé ; la Position Nette du Gouvernement (PNG) ressortant en amélioration.

En effet, l'année 2008 est marquée par un désengagement net de 68 milliards de l'Etat vis-à-vis du système bancaire, notamment des banques commerciales. Cette baisse des crédits nets à l'Etat s'explique exclusivement par les dépôts à la banque centrale de l'ordre de 83 milliards.

S'agissant des crédits à l'économie, ils s'établiraient à 1439,6 milliards en 2008, soit 24,3% du PIB, contre 1227,9 milliards en 2007 (22,7% du PIB). La structure de l'encours reflète un sous financement de l'investissement au regard de la part des crédits à court terme qui se situe à 69% en 2008 contre 69,3% en 2007, compte non tenu des crédits en souffrance. Les principaux bénéficiaires des crédits à court terme sont le commerce et les industries manufacturières qui polarisent respectivement 28,7% et 24,3% desdits crédits.

II.2. LES TENDANCES POUR 2009

La situation économique et financière du Sénégal en 2009, resterait marquée par la morosité de l'environnement international dans un contexte de crise financière mondiale. L'économie subirait dans une moindre mesure les contrecoups de cette crise, notamment à travers l'investissement privé, mais également le repli des entrées touristiques. Toutefois, à la faveur de la détente sur les cours internationaux des produits alimentaires et énergétiques en liaison avec l'environnement international, les prix intérieurs resteraient stables en 2009.

Globalement, le taux de croissance réelle du PIB est estimé à 2,1% en 2009, contre 2,5% en 2008. Quant au PIB non agricole, il devrait progresser de 1,7%, contre 1,2% en 2008. Cette poursuite du ralentissement de l'activité économique s'expliquerait par les difficultés du secteur secondaire, conjuguées à la décélération observée dans le secteur tertiaire.

Le **secteur primaire** devrait enregistrer une hausse de 2,9%, après une progression de 12,7% enregistrée en 2008, sous l'impulsion du sous secteur agricole attendu en hausse de 8,1% contre 24,6% en 2008, à la faveur notamment de la bonne saison des pluies combinée à la poursuite de la mise en œuvre de la GOANA.

En revanche, dans le sous-secteur de l'élevage, l'activité devrait enregistrer un repli de 6,9% du fait, notamment de la baisse de la production de viande qui serait liée à une diminution de la consommation. Pour ce qui est de la sylviculture, elle devrait croître de 3,6% contre 1,6% l'année précédente, soit à un rythme rationnel qui devrait garantir une exploitation durable des ressources du sous-secteur.

S'agissant du sous-secteur de la pêche, il devrait enregistrer une progression de 6,9% en 2009, après le repli de 0,3% de l'année 2008, grâce notamment à la bonne tenue de la pêche industrielle qui devraient croître de 16,2% et dans une moindre mesure de la pêche artisanale dont l'activité augmenterait de 4,4%.

Dans le **secteur secondaire**, la reprise initialement escomptée, suite au règlement de l'essentiel de la dette intérieure vis-à-vis du secteur privé et à la recapitalisation des ICS en 2008, ne se produirait pas. En effet, le secteur enregistrerait une baisse de 0,5%, consécutive au repli de 2,7% enregistré l'année précédente. Cette situation est le fait des « autres industries », mais également de celui du sous secteur de l'énergie qui reculeraient respectivement de 0,7% et 6,3%.

Au niveau des « autres industries », le repli prévu serait imputable :

- à la « fabrication de textiles et d'égrenage de coton » qui chuterait de 57,8%, après la baisse de 23,7% en 2008, en raison notamment d'un problème de compétitivité des produits locaux concurrencés aussi bien au Sénégal qu'à l'extérieur par ceux du Maghreb,

de la Turquie et de Dubai, mais aussi du fait de l'effondrement des cours mondiaux de coton ;

- au sous secteur du travail du bois et de la fabrication d'articles, attendu en baisse de 19,8% contre une hausse de 44,9% en 2008 ;
- à la « métallurgie et fonderie » qui devrait connaître un fléchissement de 12,0% en 2009, contre une croissance de 17,6% en 2008 ;
- à la fabrication de mobiliers, concurrencée par les produits importés, qui devrait se replier de 13,8%, suite à la baisse de 21,9% enregistrée en 2008 et;
- à la fabrication de matériel de transports qui devrait connaître un recul de 20,3% après la hausse de 53% enregistrée en 2008.

Concernant le secteur de l'énergie, il se replierait de 6,3% en 2009, en raison notamment des difficultés de la SENELEC à satisfaire la demande d'électricité.

Cependant, ces contre-performances dans le sous secteur secondaire, ont été atténuées par la croissance enregistrée dans les sous secteurs des produits chimiques, du raffinage, de la fabrication de produits céréaliers, ainsi que des activités extractives et de la construction.

En effet, dans le sous secteur de la production chimique, l'activité évoluerait de 33,6%, contre un recul de 27,1% en 2008, à la faveur de la production d'acide phosphorique qui augmenterait de 52,5% en rythme annuel.

Pour ce qui est du raffinage de pétrole, il serait en hausse de 22,1% contre 52,3% en 2008.

L'activité de fabrication de produits céréaliers croîtrait de 22,3% contre 26% en 2008.

Au niveau des activités extractives, la croissance s'établirait à 9,9% en 2009, tirée par la production de phosphate contre une baisse de 5,8% l'année précédente.

S'agissant du sous secteur des BTP, il progresserait de 1,1% après le léger fléchissement de 0,3% en 2008. Comparativement à la tendance observée depuis 2003, le sous secteur connaît un ralentissement lié à la décélération des Grands Travaux publics et à la faiblesse de la demande.

Au niveau du **secteur tertiaire**, le ralentissement amorcé en 2008, se poursuivrait en 2009. La croissance devrait s'établir à 1,9%, contre 3,5% en 2009. Cette situation serait le fait notamment :

- du repli de 1,4% du commerce affecté par les difficultés du secondaire, ainsi que par la baisse des importations de biens et services. L'insuffisance de la demande dans un contexte marqué par la morosité de l'environnement international a largement contribué au ralentissement noté dans les activités commerciales.
- du fléchissement du sous secteur des transports estimé à 28,2%, imputable notamment aux transports ferroviaire et maritime, en liaison avec la baisse des importations de biens de 5,9% ;

- o de la persistance des difficultés des services d'hébergement et de restauration dont l'activité devrait chuter de 12,7%, après le repli de 3,5% enregistré en 2008. Le secteur subirait notamment les contrecoups de l'activité touristique, comme en témoigne le repli de 6% à fin juin 2009 des entrées de touristes par voie aérienne. Cette situation serait principalement imputable à la crise économique et financière mondiale.

Cependant, la croissance du secteur tertiaire serait soutenue par l'activité des sous-secteurs des postes et télécommunications, des services immobiliers ainsi que des services financiers.

En effet, le sous-secteur des postes et télécommunications croîtrait de 5,1%, contre 7,2% en 2008, tiré par le téléphone mobile et l'internet qui croîtraient tous les deux d'environ 30%.

Concernant les services immobiliers, ils connaîtraient une reprise en 2009, avec une progression de 32,3%, après la baisse de 15,7% enregistrée en 2008.

Dans le sous secteur des services financiers, l'activité resterait dynamique et progresserait de 16,2% suite à la hausse de 17,5% enregistrée en 2008. Cette situation serait le résultat de la bonne tenue du système bancaire, en dépit de la crise financière internationale.

Concernant les **emplois du PIB**, la consommation finale devrait représenter 93,2% du PIB en 2009, faisant ainsi ressortir un taux d'épargne intérieure brute évalué à 6,8% contre 8,1% en 2008. L'investissement mesuré par la Formation Brute de Capital Fixe (FBCF) croîtrait de 2,7% contre 5,7% en 2008, soit un ralentissement imputable au secteur privé, du fait notamment de la crise financière mondiale. Malgré cette décélération, le taux d'investissement mesuré par la FBCF connaîtrait une légère amélioration en passant de 23,1% en 2008 à 23,7% en 2009.

En somme, la demande intérieure progresserait de 2,3% en 2009 contre 4,8% en 2008. Quant à la demande extérieure, elle serait marquée par un recul des importations de 5,9% et une hausse des exportations de 6,5%.

S'agissant du **niveau général des prix** mesuré par le déflateur du PIB, il est attendu en 2009 à 1,1% contre 7,1% en 2008. Cette détente des prix serait liée d'une part à la baisse des prix des produits importés, en liaison avec la morosité de l'environnement international et d'autre part, au ralentissement de l'activité économique intérieure.

L'inflation mesurée par l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation, est en repli de 0,6% sur les neuf premiers de l'année 2009.

La **position extérieure** est caractérisée par un solde excédentaire de la balance des paiements qui s'établirait à 15 milliards en 2009 contre un déficit de 87,6 milliards en 2008. Le déficit extérieur courant serait marqué par une légère amélioration. Il passerait de 10,3% du PIB en 2008 à 8,3% du PIB en

2009, en raison essentiellement de l'amélioration de la balance commerciale consécutive à la baisse des importations de biens.

Concernant la **situation des institutions monétaires** en 2009, elle devrait être marquée par une hausse de 3,1% de la masse monétaire, du fait de l'amélioration de 15 milliards des avoirs extérieurs nets et de la progression du crédit intérieur de 3,3% relativement à 2008. Les crédits à l'économie représenteraient 20,9% du PIB en 2009 contre 24,3% en 2008.

III. LES PERSPECTIVES EN 2010

III.1. LES OBJECTIFS

Les objectifs de développement économique et financier à moyen et long terme continueront de s'appuyer sur le DSRP avec notamment la nécessité de satisfaire la demande sociale. Aussi, le Gouvernement entreprend-il d'accélérer la croissance dans un contexte de maîtrise de l'inflation et de maintien des bonnes pratiques en matière de gestion budgétaire et monétaire.

A cet effet, le Sénégal doit disposer d'un environnement des affaires de classe internationale pour le secteur privé. Aussi, un certain nombre d'entraves au développement du secteur privé doivent être levées notamment la lourdeur des procédures administratives, les difficultés d'accès au financement et le manque d'infrastructures dont une des conséquences est l'engorgement de Dakar.

A cet égard, les réformes déjà en cours, qui nous ont valu d'être classé 5^{ème} meilleur réformateur du monde et 1^{er} réformateur en Afrique subsaharienne dans le Doing Business 2009, conjuguées aux politiques visant l'efficacité du système judiciaire, la lutte contre la corruption, l'amélioration de la gouvernance locale et des services de l'administration publique, devraient davantage renforcer l'attractivité de l'économie sénégalaise.

A plus court terme, notamment en 2010, les perspectives macroéconomiques reposent sur la poursuite des objectifs de croissance et d'un ensemble de mesures prévues dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) de seconde génération.

Ainsi, **la croissance réelle du PIB est projetée en 2010 à 4,1%**, avec l'hypothèse du maintien d'un niveau relativement élevé du prix des produits pétroliers, de conditions climatiques favorables au secteur primaire, d'un redressement du secondaire et d'un bon comportement du tertiaire.

Le **secteur primaire** devrait progresser de 3,3%, sous l'impulsion du sous-secteur agricole qui croîtrait de 4,4% à la faveur de politiques nationales visant le développement agricole durable, à travers l'amélioration de la sécurité alimentaire, l'accroissement des revenus des populations rurales et la protection de l'environnement. Ces politiques et stratégies recourent les orientations définies par le Gouvernement dans le Programme National de Développement Agricole (PNDA), la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP), le Plan de Retour Vers l'Agriculture (REVA) et la Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance (GOANA). La mise en œuvre de ces programmes permettrait de poursuivre le redressement de la production céréalière entamée en 2008.

Concernant le sous-secteur de l'élevage, une reprise est prévue en 2010 avec une croissance de 1,5%. L'objectif du Gouvernement dans ce sous-secteur est d'améliorer la sécurité alimentaire par une augmentation significative de la production locale. La filière avicole, notamment l'aviculture industrielle, permettra de pallier les lacunes dans la production de viande rouge. Pour ce qui est de la production

laitière, la voie ciblée est l'insémination artificielle. Cette tendance positive devrait se poursuivre, en se renforçant au cours des prochaines années.

Pour ce qui est des activités forestières et de la sylviculture, la politique du maintien des équilibres des écosystèmes sera poursuivie afin d'améliorer le cadre de vie en milieu urbain et rural. A cet effet, ce sous-secteur devrait croître de 3,5%, contre 3,6% en 2009.

Au niveau du sous-secteur de la pêche, il est prévu une croissance de 3,0% en raison notamment de la raréfaction des ressources halieutiques. La stratégie du Gouvernement continuera de viser la satisfaction de la demande nationale, la gestion durable des ressources à travers les programmes de pause biologique, la restauration et la valorisation des ressources halieutiques et le développement de l'aquaculture.

S'agissant du **secteur secondaire**, l'ambition du Gouvernement est de relancer la croissance de l'industrie en améliorant la productivité et la compétitivité des entreprises et en réduisant les coûts des facteurs de production, après l'apurement de la dette intérieure. La croissance du secteur est projetée à 4,3% en 2010, en raison de la bonne tenue attendue des sous-secteurs de la production chimique et des activités extractives qui devraient respectivement connaître des hausses de 12,0% et 9,8%, mais également du sous-secteur des Bâtiments et Travaux Publics qui devrait croître de 4,0%, contre 1,1% en 2009. Cette croissance des BTP serait notamment liée à la poursuite des travaux de l'autoroute à péage et du Nouvel Aéroport International Blaise Diagne (AIBD).

Quant au **secteur tertiaire**, il croîtrait de 4,4% en 2010 à la faveur du redressement du sous-secteur des Transports et Télécommunications dont la croissance est attendue à 6,2%, grâce au sous-secteur des télécommunications qui croîtrait de 7,0%. A cela s'ajoute la reprise du sous-secteur du commerce attendu en hausse de 4,5% en 2010, contre une baisse de 1,4% en 2009, en raison du bon comportement des marges sur le primaire, le secondaire et les importations ; ces dernières devant passer d'une baisse de 5,9% en 2009 à une hausse de 4,9% en 2010.

Les offres de services d'éducation et de santé devraient maintenir leur dynamisme, à la faveur du budget alloué à ces deux secteurs qui devrait se situer à plus de 50% des dépenses budgétaires de fonctionnement. Elles devraient augmenter chacune de 4,0% en 2010.

S'agissant des **emplois du PIB**, la consommation finale croîtrait moins vite que le PIB (3,6%) et resterait ferme, représentant environ 92,7% du PIB, soit un taux d'épargne intérieure brute de 7,3% du PIB, contre 6,8% en 2009. L'investissement devrait enregistrer un taux de croissance de 5,2%, grâce à la poursuite des travaux relatifs à l'autoroute à péage, au Nouvel Aéroport International Blaise Diagne (AIBD) et à la vigueur de la construction de logements par les ménages. Ainsi, le taux d'investissement, mesuré par la FBCF, est prévu à 24,5% du PIB en 2010 contre 23,7% en 2009.

Globalement, la demande intérieure augmenterait de 3,9% en termes réels.

Pour ce qui est de la demande extérieure nette, en 2010, elle serait marquée par des hausses des exportations et des importations de biens et services respectivement de 5,0% et 4,9%.

Le **niveau général des prix**, mesuré par le déflateur du PIB, est projeté à 2,3% en 2010, traduisant un relèvement des prix lié à la vigueur de la demande domestique et à la hausse des prix des produits importés.

Au niveau de la balance des paiements, le déficit courant devrait se situer à 8,5% du PIB en 2010 contre 8,3% du PIB en 2009. Cependant, le solde global serait à l'équilibre, traduisant un déficit extérieur courant entièrement compensé par l'excédent du solde de capital et d'opérations financières

La **situation des institutions monétaires** devrait se caractériser en 2010 par une stabilité des avoirs extérieurs nets, une hausse du crédit intérieur de 8,8%. La Position Nette du Gouvernement, quant à elle, devrait augmenter de 3,6%. Ainsi, la masse monétaire, reflétant l'évolution de ses contreparties, devrait connaître une expansion de 6,5% en 2010.

Toutefois, l'atteinte des objectifs du cadre macroéconomique ci-dessus cités est tributaire de la mise en œuvre d'un ensemble de politiques sectorielles et de réformes clés.

III.2. LES POLITIQUES SECTORIELLES ET LES REFORMES CLES

Conformément aux orientations des stratégies de réduction de la pauvreté et de croissance accélérée, le Gouvernement définit et met en œuvre des politiques sectorielles adéquates et des réformes structurelles nécessaires, en vue d'accompagner les politiques macro-économiques mises en place.

Au niveau **du secteur primaire**, le Gouvernement s'est engagé dans une politique de dynamisation de l'agriculture, à travers le développement des filières horticoles, la diversification et la promotion de céréales et cultures nouvelles et le redressement des filières arachidières et cotonnières. La poursuite de la mise en œuvre de la Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance (GOANA), entre dans ce cadre et constitue la réponse nationale à une situation mondiale marquée par une crise économique et financière. Cette option s'est traduite par la mise à disposition de subventions massives en faveur notamment des petits producteurs et d'intrants en qualité et en quantités suffisantes (semences, engrais et produits phytosanitaires) et en matériel agricole adéquat.

Au plan des **productions agricoles**, l'option du Gouvernement à court terme à travers la deuxième année de mise en œuvre de la GOANA est d'améliorer la capacité de production de l'agriculture, de renforcer la productivité et la compétitivité, de diversifier les exportations et d'accroître la transformation et l'exportation des produits agricoles. Dans le moyen terme, l'objectif est d'assurer, à l'horizon 2012, l'autosuffisance alimentaire par une production locale diversifiée et compétitive capable de

promouvoir les revenus agricoles. Pour cela, le Gouvernement envisage la réalisation de nouveaux investissements dans la recherche agricole ainsi que dans les infrastructures rurales, la vulgarisation des meilleures pratiques de culture et le recours à des techniques novatrices et viables à long terme, des conseils en matière de commercialisation, des instruments de financement efficaces et un régime foncier assurant une plus grande sécurité.

Pour y parvenir, le Gouvernement entend poursuivre la mise en œuvre d'un ensemble de projets et programmes de développement agricole notamment (i) le Projet d'Appui au Développement Rural en Casamance (PADERCA) ; (ii) le Projet des Services Agricoles et Organisations des Producteurs, phase II (PSAOP II); (iii) le Programme de Relance de la Filière arachide ; (iv) les projets d'aménagement hydro-agricole, particulièrement les Périmètres Irrigués Villageois (PIV) de Bakel et de l'Anambé ; (v) le Projet de Développement Agricole de Matam, phase II extension (PRODAM II) ; (vi) le Projet d'appui au développement rural de l'Anambé ; (vii) le Projet d'Appui à la Petite Irrigation Locale ; (viii) le Programme de Développement des Marchés Agricoles (PDMAS) et (ix) le Programme Spécial de Réhabilitation et de Réfections des Aménagements Hydro agricoles.

Pour accompagner la mise en œuvre de ces programmes, le gouvernement s'est engagé à prendre les dispositions nécessaires sur le plan budgétaire pour faciliter aux producteurs l'acquisition de semences, d'engrais et de produits phytosanitaires par la poursuite et la consolidation de la politique de subvention du prix des intrants. A ce titre, la suppression de la TVA sur les engrais sera maintenue. Le programme d'équipement du monde rural initié depuis 2004 sera également poursuivi dans ses volets motorisation et culture attelée (matériel de travail du sol, de récolte et de battage, matériel post-récolte, matériel d'exploitation et équipements apicoles, matériel de traite, etc.). Le système de financement du monde rural sera rénové avec la création d'une banque rurale. De plus, le système de refinancement initié par le Programme de Modernisation et d'Intensification Agricole (PMIA) sera pérennisé et consolidé par le recyclage des ressources issues des remboursements sur sa ligne de crédit à travers notamment le système de financement décentralisé.

En ce qui concerne la **production horticole**, un Programme Triennal (à l'horizon 2010) a été élaboré et vise les principales espèces cultivées dans l'ensemble du pays. Les objectifs visés dans ce programme concernent principalement : (i) l'amélioration de la production des statistiques horticoles ; (ii) l'augmentation de la production de pommes de terre ; (iii) la promotion de la filière Bissap et l'amélioration des filières anacarde et mangue ; (iv) l'amélioration de la qualité des semences et plants ainsi que l'accès aux engrais et aux pesticides ; (v) la mise à disposition de matériel adéquat et la mise en place de magasins de stockage et ; (vi) la formation des producteurs et le renforcement des capacités en matière de suivi/évaluation.

La Stratégie de Croissance Accélérée (SCA), à travers la grappe « Agriculture et Agro-Industries » dont le sous-secteur de l'horticulture constitue le maillon le plus important au plan économique et social,

devrait contribuer à l'accroissement des productions, à l'amélioration de la productivité et de la compétitivité de l'offre à l'exportation et à promouvoir le développement et la diversification des marchés d'exportation.

Le Gouvernement compte également accélérer la mise en œuvre du **Plan REVA** qui vise à fixer les populations (jeunes et femmes) dans leurs terroirs, en particulier les émigrés ou rapatriés et à augmenter significativement la production agricole, notamment, celle maraîchère.

S'agissant de **l'Élevage**, la politique du Gouvernement s'articule autour des axes prioritaires suivants : (i) la sécurisation de l'élevage pastoral et agro-pastoral ; (ii) l'accroissement de la productivité du secteur en vue de garantir la sécurité alimentaire et diversifier les sources de revenus ; (iii) l'amélioration des conditions de mise en marché des produits et des sous produits animaux ainsi que le développement d'une nouvelle dynamique pour l'accès aux marchés extérieurs et ; (iv) la modernisation et la diversification des systèmes durables de production des ressources naturelles. La stratégie à mettre en œuvre repose sur le Plan National de Développement de l'Élevage (PNDE), en cours d'élaboration, qui sera le document de référence pour les interventions en faveur du développement socio-économique du sous-secteur. En attendant la mise en œuvre du PNDE, les orientations et stratégies de développement définies par le Gouvernement sont basées sur un cadre d'interventions intitulé « Nouvelle Initiative Sectorielle pour le Développement de l'Élevage (NISDEL) », mis en place en 2005. En cohérence avec le DRSP II, la NISDEL vise, en particulier, (i) la sécurisation de l'élevage pastoral ; (ii) l'accélération de la modernisation et la diversification des systèmes de production durables; (iii) la garantie de la qualité et de la traçabilité des produits d'origine animale ; (iv) la reconquête du marché intérieur ; (v) le développement d'une nouvelle dynamique pour l'accès aux marchés extérieurs et ; (vi) la réduction de la pauvreté et la malnutrition à travers l'augmentation des revenus des producteurs.

Des réformes ont été engagées par le Gouvernement, notamment en matière d'allocation et d'exécution budgétaires pour accompagner les stratégies mises en œuvre dans le sous secteur. En effet, en 2007, un Cadre de Dépenses Sectoriel à Moyen Terme (CDSMT) a été adopté. Ce cadre est structuré autour de quatre objectifs sectoriels : (i) améliorer les productions animales ; (ii) sécuriser l'élevage ; (iii) améliorer les conditions de mise en marché et ; (iv) renforcer le cadre institutionnel.

Aussi, le Gouvernement poursuivra-t-il sa politique : (i) d'insémination artificielle à travers le volet élevage de la GOANA; (ii) de réhabilitation des abattoirs régionaux et de construction de nouveaux abattoirs et foirails ; (iii) de création de Centres d'Impulsion et de Modernisation de l'Élevage (CIMEL) ; (iv) de renforcement de la protection zoo sanitaire du bétail ; (v) d'aménagement des équipements pastoraux (forages pastoraux, parcs à vaccination) ; (vi) d'amélioration de la filière cuirs et peaux ; et (vii) de mise en place du Fonds d'Appui à la Stabulation pour la consolidation du système de financement des professionnels du secteur.

Le développement de la filière **avicole**, notamment l'aviculture industrielle, permettra de pallier les lacunes dans la production de viande rouge en raison de la croissance rapide et de l'amélioration des conditions du marché pour les acteurs évoluant dans ce domaine. Des efforts seront également consentis pour le développement de l'aviculture traditionnelle grâce notamment à l'amélioration génétique des races locales. L'augmentation de la production de viande se fera également par le développement des espèces à cycle court (petits ruminants et volaille locale).

Pour faire face à la demande en eau pour les populations, les cultures et le cheptel, le Gouvernement a mis en œuvre une politique de développement de l'**hydraulique rurale**. Cette politique, dont les stratégies sont basées sur la mise en œuvre du **PEPAM**, ambitionne de libérer, à moyen terme le sous-secteur agricole des aléas climatiques et de sécuriser les productions par une plus grande disponibilité et une meilleure accessibilité des ressources en eau.

Les différents projets, mis en œuvre dans ce cadre, visent : (i) le renforcement des capacités des comités de gestion des forages ; (ii) la promotion et la valorisation des énergies nouvelles et renouvelables ; (iii) le renforcement et la généralisation de la politique de branchements sociaux ; (iv) la construction de forages motorisés ; (v) la réhabilitation et le ponçage des puits modernes en milieu rural et ; (vi) la réhabilitation de forages et la réalisation d'ouvrages d'irrigation et de stockage. Pour le stockage des eaux de pluie, dont l'expérience est déjà concluante dans certaines localités, le Gouvernement ambitionne l'extension des bassins de rétention sur l'ensemble du territoire national avec la promotion d'activités génératrices de revenus autour de ces bassins.

Par ailleurs, le renforcement des capacités des Associations des usagers de forages contribuera à garantir la continuité du service public de l'eau en milieu rural, le renouvellement des infrastructures hydrauliques et le transfert de la fonction de maintenance des forages aux opérateurs privés. Le renforcement des systèmes financiers décentralisés dans le cadre de la gestion des ouvrages devrait également contribuer à la réalisation de ces actions. En outre, le Fonds National de l'Hydraulique continuera à bénéficier du concours de l'Etat pour la prise en charge des réparations lourdes sur les forages motorisés

En effet, le Gouvernement s'engage à poursuivre : (i) les projets d'approvisionnement en eau potable des villages des axes Notto-Ndiosmone-Palmarin et Gorom-Lampsar ; (ii) le programme d'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les régions de Louga, Kolda et Ziguinchor ; (iii) les projets de renouvellement des anciens forages et points d'eau et leur extension dans les autres régions. Le Gouvernement s'est également engagé à démarrer les projets dans les régions de Kaolack, Fatick, Kafrine, Thiès et Louga ainsi que la seconde phase du PEPAM dans la région de Louga.

S'agissant de la gestion des **ressources maritimes et de l'aquaculture**, les objectifs du Gouvernement visent à : (i) assurer la gestion durable et la restauration des ressources halieutiques ; (ii)

satisfaire la demande nationale en produits de la pêche ; (iii) valoriser la pisciculture et moderniser la pêche artisanale ; et (v) promouvoir la professionnalisation et la qualification accrue des acteurs du secteur de la pêche et de la transformation. Conformément aux objectifs de la Grappe « Produits de la mer et aquaculture » dans le cadre de la mise en œuvre de la SCA, le Gouvernement s'emploiera davantage à développer les infrastructures de conservation et de transport des produits de la pêche, à renforcer la sécurité en mer et les moyens de suivi et de surveillance des pêches et à développer l'aquaculture et la pêche continentale. Une attention particulière sera accordée à l'ajustement des capacités de pêche aux ressources existantes et les entreprises en difficulté seront soutenues en vue de la restructuration du secteur de la pêche industrielle. Les grandes lignes de cette restructuration sont définies dans la Lettre de Politique Sectorielle des Pêches et de l'Aquaculture (LPS-PA), pour la période 2008-2012. Cette nouvelle lettre est axée sur une stratégie avec cinq principales orientations, notamment : (i) la gestion durable, la restauration des ressources et la maîtrise de la gestion des capacités en adéquation avec les potentiels ; (ii) la satisfaction de la demande nationale ; (iii) la valorisation optimale des ressources ; (iv) la qualification des professionnels et ; (v) le financement.

Il est prévu dans le cadre de cette Lettre de Politique Sectorielle, la réalisation de plusieurs programmes, notamment : (i) le programme d'ajustement des capacités de pêche ; (ii) le programme d'aires marines protégées, d'immersion de récifs artificiels et de repos biologique ; (iii) le programme de développement de l'aquaculture et ; (v) le programme pour la réalisation de chaînes de froid.

Concernant la **gestion des ressources naturelles et de l'environnement**, l'objectif majeur du Gouvernement est de maintenir les équilibres des écosystèmes afin d'asseoir les bases d'un développement économique et social durable et améliorer le cadre de vie en milieu urbain et rural.

Concernant la conservation de la diversité biologique, la préservation et la démultiplication des aires protégées constituent un axe d'intervention prioritaire dans la politique du sous secteur. Ainsi, dans l'optique d'atteindre une superficie des aires protégées correspondant à 12% du territoire national, telle que recommandée par la communauté internationale, le Gouvernement a entrepris plusieurs initiatives dont la création d'aires marines protégées (AMP), de Réserves Naturelles Communautaires (RNC) et la mise en place de réserves de biosphère. L'effort d'aménagement et de protection des parcs et réserves sera renforcé pour lutter contre le braconnage. Pour une meilleure gestion des parcs et réserves, un partenariat public-privé est envisagé.

Pour développer le **secteur secondaire**, le Gouvernement a pour ambition d'améliorer la productivité et la compétitivité des entreprises à travers notamment la réduction des coûts des facteurs. A cet effet, il porte une attention particulière au sous-secteur de **l'énergie** qui constitue un maillon important dans la réalisation des objectifs de croissance.

En effet, dans le sous secteur de **l'énergie**, le Gouvernement accélérera la mise en oeuvre du programme d'investissement et de réformes issues de la Lettre de Politique de Développement du Secteur de l'Energie (LPDSE) signée en 2008 dont les principaux objectifs sont : (i) l'approvisionnement en énergie du pays en quantité suffisante, dans les meilleures conditions de qualité et de durabilité et à moindre coût ; (ii) l'élargissement de l'accès des populations aux services modernes de l'énergie ; et (iii) la réduction de la vulnérabilité du pays aux aléas exogènes notamment ceux du marché mondial du pétrole.

Parmi ces mesures, on peut citer principalement :

- l'évolution institutionnelle de la SENELEC qui porte notamment sur sa recapitalisation en phase de finalisation, le dégroupage de ses activités de production, transport et de distribution et l'entrée du secteur privé au capital des filiales et de la holding, etc.) ;
- l'élaboration de lois d'orientation en Biocarburant et en Energie renouvelable (avant-projet en cours de réalisation) ;

Concernant les stratégies mises en place par le Gouvernement dans le cadre de la Nouvelle Lettre de Politique de Développement du Secteur de l'Energie (LPDSE), on peut citer entre autres : (i) l'augmentation des capacités de stockage en hydrocarbures pour la sécurisation de l'approvisionnement, le développement et l'exploitation des potentialités énergétiques nationales notamment dans le domaine des biocarburants et des énergies renouvelables ; (ii) la diversification énergétique à travers la filière charbon minéral, le biocarburant, la biomasse, le solaire et l'éolienne pour la production d'électricité ; (iii) le recours accru à l'hydroélectricité dans le cadre de la coopération régionale notamment au sein des organismes de bassins fluviaux; (iv) l'adaptation des infrastructures énergétiques à la demande en s'appuyant sur le secteur public et sur le secteur privé ; l'accélération de l'accès à l'électricité, en particulier avec la promotion de l'électrification rurale et le développement des services énergétiques pour la satisfaction des activités productives et sociales en vue d'atteindre en 2012 des taux d'électrification de 75% au niveau national, 50% en milieu rural et 95% en milieu urbain ;

Le Gouvernement prévoit également d'associer le secteur privé au développement de l'électrification rurale. Cette implication se traduira par l'octroi de concessions d'électrification rurale à des opérateurs privés dans le cadre d'un partenariat public-privé. C'est dans ce cadre que des concessions d'électrification concernant les zones Kébemer-Louga-Linguère, Dagana-Podor-Saint louis, Kolda-Vélingara, Fatick-Gossas et Kaolack-Nioro ont été signées entre l'Etat et le Secteur privé.

S'agissant du gaz butane, l'élimination de la subvention depuis juin 2009 sera maintenue en 2010. Cependant, pour atténuer son impact sur les prix, il a été procédé à la suspension de la TVA et des Droits de Douane sur le butane en attendant, la transposition dans le Code général des impôts de la Directive de l'UEMOA consacrant l'exonération de la TVA sur le gaz à usage domestique.

Par ailleurs, dans le cadre de la maîtrise de la demande d'énergie et de l'amélioration de l'efficacité énergétique, le Gouvernement entend poursuivre les stratégies de diversification des ressources d'énergie. Il s'agit notamment de l'intégration, dans la **politique agricole**, des cultures énergétiques pour la production de biocarburants (pourghère, tournesol, diatropha, etc...); la consolidation de la politique d'aménagement des ressources forestières en vue d'un approvisionnement durable des populations en combustibles domestiques et ; la diversification énergétique.

S'agissant particulièrement du sous-secteur de **l'industrie**, la stratégie du Gouvernement repose sur la poursuite de la Politique de Redéploiement Industriel (PRI) qui ambitionne de doter le Sénégal d'un tissu industriel densifié moderne, dynamique et compétitif, capable à la fois de satisfaire le marché local et d'accéder aux marchés extérieurs. Deux (2) piliers convergents à savoir la « Mise à niveau du secteur Industriel » et le « Développement Industriel Endogène » sous tendent cette stratégie.

Le programme de **mise à niveau** devrait permettre aux entreprises d'atteindre les standards et exigences requis en matière de compétitivité dans le cadre d'une concurrence exacerbée, tant au niveau des marchés intérieurs qu'au niveau des marchés extérieurs. Trois grands axes stratégiques ont été identifiés en 2008 à savoir : (i) la réforme du cadre institutionnel (décret n°2007-1489) et ; (ii) la mise en place d'un Fonds de Mise à Niveau dont le décret est signé en 2009.

Le **Développement Industriel Endogène**, quant à lui, devrait permettre de corriger la faible intégration de l'industrie locale par la remontée des filières et de promouvoir des activités industrielles viables orientées aussi bien vers les marchés nationaux que vers les marchés mondiaux. En perspective, il est prévu la poursuite de la mise en place d'incubateurs au niveau des pôles de Ziguinchor, Bignona et Oussouye.

Dans le même sillage, le Gouvernement s'est engagé à poursuivre la mise en œuvre des actions visant : (i) le développement d'une capacité interne de transformation des ressources agricoles, pastorales et halieutiques ; (ii) la réalisation de pôles régionaux de développement industriel ; (iii) le renforcement des aptitudes industrielles nationales par la promotion de l'entrepreneuriat, de l'innovation technologique et la protection de la propriété industrielle et ; (iv) le développement des synergies entre les secteurs de l'artisanat et de l'industrie en vue de constituer une force économique capable, à terme d'accélérer la croissance.

Pour ce qui est de **l'artisanat**, la Lettre de Politique de Développement du sous secteur prévoit les stratégies suivantes: (i) la modernisation des circuits de production et de commercialisation ; (ii) l'amélioration du système de financement du secteur ainsi que celle du système de formation, d'apprentissage et de perfectionnement ; (iii) l'adaptation du cadre institutionnel législatif et réglementaire aux besoins et aux activités du sous-secteur et ; (iv) le renforcement des capacités en matière d'organisation des acteurs, de mobilisation, d'information et de sensibiliser.

Les actions entreprises à cet effet portent notamment sur : (i) la construction de villages artisanaux au niveau de chaque chef lieu de département; (ii) la mise en place de fonds de garantie des projets artisanaux ; (iii) la formation des artisans et; (iv) la promotion des produits artisanaux, en particulier le tissu artisanal.

Le Gouvernement envisage également l'amélioration des capacités des acteurs, l'échange d'expériences et la construction et la réhabilitation de villages artisanaux.

S'agissant des **Mines**, le Gouvernement s'est fixé comme priorité la promotion de l'investissement minier et la mise en valeur rationnelle des ressources du sous-sol. La stratégie mise en œuvre est basée sur une législation minière moderne, plus conforme à l'orientation générale du droit minier international et aux directives communautaires de l'UEMOA. En effet, le Sénégal a adopté en 2004 un nouveau Code minier qui est un instrument essentiel pour la promotion des investissements miniers. Ce Code participe de la volonté des autorités de relancer le secteur à travers des innovations majeures aptes à drainer, vers le Sénégal, les flux d'investissement minier nécessaires au développement des activités d'exploration et d'exploitation des importantes ressources minières. Dans ce cadre, d'importantes mesures ont été prises par le Gouvernement. Il s'agit notamment : (i) du désengagement de l'Etat et du renforcement de son rôle de régulateur ; (ii) de l'allégement des procédures administratives et réglementaires et la mise en place d'avantages fiscaux et douaniers et ; (iii) l'institution d'un fonds de péréquation et d'appui aux collectivités locales et d'un fonds de réhabilitation des sites miniers.

Concernant les programmes en cours d'exécution, on peut citer principalement le Programme d'Appui au Secteur Minier (PASMI) qui vise principalement le renforcement des capacités institutionnelles, les deux (02) concessions minières attribuées à Sabodala Gold Operation et Sored Mine, le projet Fer de la Falémé (MIFERSO) et le Projet d'exploitation du Zircon de la Grande côte.

Par ailleurs, le Gouvernement continuera les activités de recherche et de promotion du secteur minier, notamment la prospection et la promotion pétrolière et celle de phosphates dans les localités de Coki et Gossas. Il continuera également le renforcement des dispositions sur la gestion de l'environnement et la réhabilitation des mines et carrières, les retombées financières de l'exploitation du sous-sol et la promotion de l'exploitation artisanale en faveur des populations locales. A cet effet, le Gouvernement entend intensifier le partenariat public-privé pour l'exploitation des ressources minières dans les régions de Tambacounda et de Matam.

Pour ce qui est du **secteur tertiaire**, le Gouvernement est en train de poursuivre ses efforts visant la promotion et le développement des différents sous-secteurs, notamment les **télécommunications**, les **transports**, le **commerce** et le **tourisme**.

Concernant les **télécommunications**, les orientations générales du Gouvernement dans ce domaine sont basées sur la Lettre de politique sectorielle du secteur publiée en 2005. La stratégie

adoptée par les autorités sénégalaises porte sur le positionnement du Sénégal comme une destination privilégiée pour les investissements dans les TIC, le renforcement du système productif et la génération d'emplois. Elle a comme objectif principal l'amélioration du taux de couverture des réseaux des télécommunications fixe ou mobile au niveau des villages centres. Les résultats enregistrés font état d'un taux de pénétration du téléphone de 50,9% en 2008, contre 38,9% en 2007, soit une hausse de près 12 points grâce à la téléphonie mobile. Cependant, pour l'Internet, le taux de pénétration reste très faible. Cette situation a conduit le Gouvernement à mettre en place une stratégie de vulgarisation de l'Internet, en vue notamment de réduire la « fracture numérique ». Le lancement du Fonds de Solidarité Numérique par le Président de la République entre dans ce cadre.

Dans le domaine des **Transports**, la mise en place d'infrastructures de qualité répondant aux besoins de l'activité économique et respectant les standards internationaux, bénéficient d'une attention particulière de la part des autorités sénégalaises. A ce titre, la construction, la réhabilitation, et l'entretien périodique des infrastructures de transports (routières, portuaires, ferroviaires et aéroportuaires), tant sur le réseau national que sur le réseau sous-régional constituent une préoccupation constante dans la politique adoptée par le Gouvernement.

Cette politique de redynamisation du sous secteur a pour objectifs majeurs de : (i) développer les infrastructures tout en améliorant la sécurité et la qualité des services offerts aux usagers et les conditions de la mobilité et l'accessibilité en milieu rural ; (ii) assurer aux acteurs du secteur une meilleure organisation, un meilleur cadre institutionnel et réglementaire ainsi qu'une formation adéquate et ; (iii) mettre en place un mécanisme de financement spécifique et des procédures de mobilisation adaptées au sous-secteur du transport rural.

Trois documents principaux sous tendent cette politique. Il s'agit notamment de : (i) la 2ème Lettre de Politique sectorielle des Transports (LPST 2), qui couvre les infrastructures de tous les modes de transport ; (ii) la Lettre de Politique sectorielle des Transports urbains (LPTU) et ; (iii) la Stratégie nationale de Transport rural (SNTR).

La LPST 2 et la LPTU ont permis la réalisation des deux programmes d'investissement à savoir le Programme Sectoriel Transports 2 (PST2) et le Programme d'Amélioration de la Mobilité Urbaine (PAMU), réalisés au cours des dix dernières années.

En perspective, compte tenu de la conjoncture internationale caractérisée par une crise alimentaire généralisée et une crise économique et financière, une des préoccupations majeures consistera à venir en appui au secteur de l'agriculture dans le cadre de la Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance (GOANA), notamment par la construction et la réhabilitation de nombreuses pistes agricoles réparties autour des centres de production en zone rurale.

Pour ce qui est du transport routier, le Gouvernement compte poursuivre : (i) la réalisation du corridor Dakar-Bamako et l'ouverture de nouveaux corridors routiers (Mauritanie, Guinée) ; (ii) la construction de l'autoroute à péage Dakar-Diamniadio ainsi que des routes urbaines et rurales (réduction de la pauvreté en zone rurale), de pistes agricoles (appui à la sécurité alimentaire) et ; (iii) l'entretien et l'aménagement du réseau national.

Le développement des routes à caractère intégrateur, telles que la route Tambacounda-Médina Gounas-Frontière Guinée et la route Kédougou-Saraya-Kita, ainsi que des pistes rurales, sera poursuivi grâce notamment aux programmes de développement local et aux projets identifiés dans le cadre de la mise en œuvre du Milénium Challenge Account (MCA) dont la signature est intervenue en 2009.

En ce qui concerne le transport urbain, le renouvellement du parc des cars rapides devrait connaître une accélération avec l'identification de nouveaux partenaires disposés à participer au montage des nouveaux bus et à mettre en place de nouveaux financements.

Pour l'entretien du réseau routier, la mise en place depuis 2008 d'un Fonds d'Entretien Routier Autonome devrait permettre d'assurer une plus grande rapidité dans la mobilisation des ressources financières nécessaires, une amélioration de la qualité et une meilleure planification des travaux.

En matière de transport ferroviaire, les investissements prévus durant les trois prochaines années concernent : l'amélioration des performances du Petit Train de la Banlieue avec l'acquisition de nouveaux équipements (wagons et locomotives) ; le rétablissement de la concurrence rail-route par un redressement de la voie ferrée ; la maintenance des infrastructures ferroviaires sur l'axe Dakar-Bamako, en partenariat avec le concessionnaire et ; la réalisation du chemin de fer Dakar-Ziguinchor. La mise en place de l'Agence Nationale des Nouveaux Chemins de fer devrait permettre un meilleur suivi des investissements dans ce domaine.

Dans le domaine maritime, les travaux d'agrandissement de la capacité d'accueil du port de Dakar seront poursuivis. Il s'agit de l'aménagement du Mole 2, de la construction d'un nouveau terminal à conteneurs et de construction d'une plate forme de distribution de 20 hectares à proximité du port, ce qui favorisera une gestion des stocks plus moderne et une meilleure répartition multimodale des marchandises. Les délais occasionnés par les ruptures de charges entre la voie maritime et la voie terrestre se trouveront ainsi réduits. En effet, deux premiers portiques ont été réceptionnés en 2008, deux autres devraient être installés en 2009, et la mise en service du port du futur est attendue en 2012.

En ce qui concerne le transport aérien, l'objectif du Gouvernement est de finaliser les travaux de l'Aéroport International Blaise Diagne et de moderniser les infrastructures aéroportuaires secondaires pour augmenter l'offre de transports aériens. A ce titre, une attention particulière sera réservée à la desserte aérienne de la Casamance.

Pour la réalisation de ces actions, le Gouvernement compte s'appuyer, d'une part, sur la promotion du partenariat public privé et, d'autre part, sur le développement de la concertation et le renforcement des capacités des acteurs et de l'implication des collectivités locales et des acteurs du secteur. Les réformes relatives aux cadres institutionnel, législatif, réglementaire et fiscal seront renforcées. L'objectif étant de les adapter aux mutations du secteur et de mettre en place des systèmes de gestion transparente et efficace dans les différents domaines du secteur.

En matière de **commerce**, le Sénégal poursuivra sa politique d'ouverture par la mise en place d'un environnement favorable aux activités commerciales et à l'investissement. Les négociations de Doha dans le cadre de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) seront également poursuivies ainsi que celles relatives aux APE et/ou APD avec l'Union Européenne.

La stratégie adoptée est basée, d'une part, sur l'augmentation et la qualité de l'offre de biens et services exportables et, d'autre part, sur l'amélioration de l'accès aux marchés et la saisie des opportunités commerciales attendues notamment de l'AGOA, des **Accords de Partenariat Economique**, des initiatives commerciales destinées aux pays moins avancés et dans le cadre sous régional.

Les réformes entreprises dans le cadre de la marche vers l'émergence économique qui se sont traduites par la mise en place d'un environnement des affaires de classe internationale seront également poursuivies. Le classement obtenu dans le cadre du "Doing Business 2009", pour lequel le Sénégal s'est hissé à la première place des pays réformateurs en Afrique et 5^{ème} dans le Monde, atteste les efforts fournis par le Gouvernement dans ce domaine. Ces réformes visent à faire du Sénégal une destination pour les investisseurs qui opèrent à l'échelle mondiale.

Sur le plan intérieur, la stratégie du Gouvernement consiste à : (i) la mise en place de magasins de référence ; (ii) la construction de magasins de stockage pour les produits destinés à l'exportation en tenant compte des exigences et de la spécificité de chaque produit ; (iii) la construction de pistes de production et des routes pour le cheminement des produits aux points de vente et d'embarquement et ; (iv) le renforcement de la libre concurrence.

Sur le plan extérieur, les stratégies consistent à : encourager la production des biens à haute valeur ajoutée ; mettre en oeuvre une bonne politique de marketing pour vendre l'image du Sénégal et une politique fiscale appropriée tout en respectant les chartes et protocoles ratifiés (OMC, CEDEAO, etc.). La mise en place de la Stratégie de Développement et de Promotion des Exportations sénégalaises (STRADEX) entre dans ce cadre.

Dans le domaine du **tourisme**, la Lettre de Politique Sectorielle (LPS), en cours de mise en oeuvre depuis trois ans, constitue le cadre de référence pour le développement et la promotion d'un tourisme durable et de qualité. L'objectif principal du Gouvernement, en rapport avec le secteur privé, est de mettre en oeuvre des activités touristiques à forte valeur ajoutée, saines et responsables, maîtrisées et profitables

à l'économie nationale et au bien être des populations.

Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement entend s'appuyer sur les projets élaborés suivants : (i) l'aménagement de nouveaux sites touristiques (Joal Finio, Pointe Sarène, Grande côte, Sine Saloum, Casamance) ; (ii) le développement du tourisme communautaire dans les régions de Saint Louis, Kolda et Tambacounda et ; (iii) la mise en place d'un système de suivi et d'informations touristiques. La mise en œuvre de ces projets devrait permettre d'atteindre l'objectif de 2 millions de touristes à l'horizon 2015.

Par ailleurs, la forte implication du Gouvernement en matière d'intégration sous régionale, régionale et internationale (pour le développement du tourisme d'affaires et de conférence) devrait contribuer à l'atteinte des objectifs visés. Des mesures d'accompagnement sont prises par le Gouvernement pour témoigner de sa volonté à redynamiser le secteur. Il s'agit notamment de l'élargissement des compétences et des missions de la SAPCO à l'ensemble des zones d'intérêt touristique du Sénégal et de la baisse de la TVA sur le tourisme. Cette baisse contribuerait à pallier les effets dépressifs de la crise financière mondiale sur les objectifs.

Au niveau de la promotion, les actions à mettre en œuvre portent sur : (i) l'accroissement et la diversification de l'offre des services touristiques ; (ii) l'augmentation des capacités et l'amélioration des conditions d'accueil pour une meilleure commercialisation de la destination Sénégal ; (iii) la mise en place d'un système de transport adapté (programme renouvellement du parc de taxis en service sur les sites touristiques grâce à un système d'agrément pour l'aéroport et les hôtels 3 étoiles et plus) ; (iv) la consolidation de l'Open-Sky vis-à-vis de l'Europe en ciblant les marchés émetteurs prioritaires (France, Belgique, Suisse, Espagne, Italie, Allemagne) et ; (v) la normalisation et la mise en place de référentiels de fonctionnement. Le démarrage des activités de tous les hôtels de grand standing dont le programme de construction a été élaboré dans le cadre des travaux de l'ANOCI devrait également accroître l'offre touristique.

S'agissant du **secteur quaternaire**, notamment dans le domaine de l'**éducation** et de la **formation**, les stratégies de développement du Gouvernement sont définies dans la Lettre de Politique Sectorielle (2000-2010) avec deux priorités. La première priorité est d'atteindre la scolarisation primaire universelle en 2010 au niveau de l'Enseignement Élémentaire et la deuxième priorité concerne la Formation professionnelle pour son développement et son adéquation avec les besoins du marché du travail. Les stratégies du Gouvernement reposent sur la poursuite des investissements massifs prévus dans la seconde phase, appelée phase « *qualité* », du Programme Décennal de l'Education et de la Formation (PDEF) et des programmes d'alphabétisation et de développement intégré de la petite enfance.

A cet effet, les principaux investissements sont axés sur : (i) la construction de cases des Tout-petits ; (ii) la construction de salles de classe dans l'élémentaire ; (iii) la construction et l'équipement d'Ecoles de Formation d'Instituteurs (EFI) et de Centres Universitaires Régionaux ; (iv) la gratuité des manuels scolaires ; (v) la construction et l'équipement d'infrastructures d'enseignement technique et de formation professionnelle.

Au niveau de l'alphabétisation, la mise en place de fonds pour la relance des activités devrait permettre d'atteindre les objectifs visés dans ce domaine.

Pour le **développement intégré de la petite enfance**, le Gouvernement compte : (i) s'appuyer sur les ressources et les pratiques sociales et culturelles de la communauté; (ii) impliquer tous les membres de la communauté dans un réseau efficace de soutien aux enfants; (iii) favoriser la coopération avec les institutions; (iv) initier un programme d'appui aux familles visant à soutenir les meilleures pratiques sur les plans sanitaire, nutritionnel et éducatif et (v) apporter une importance de premier plan aux enfants à besoins éducatifs spéciaux et aux groupes spécifiques comme les familles à faibles revenus, les ruraux, les enfants orphelins du SIDA, etc.

Le Gouvernement entend poursuivre les actions entreprises en matière de construction et de réhabilitation de centres et postes de santé, d'équipement en moyens d'évacuation sanitaire (ambulances et vedettes) et d'amélioration du plateau technique. Une importance particulière sera accordée aux activités de lutte contre les épidémies (le paludisme, la bilharziose, la tuberculose et le VIH/SIDA) ainsi qu'aux activités de prévention.

C'est dans ce cadre qu'un certain nombre de programmes et de réformes sont initiés avec le soutien des Partenaires Techniques et Financiers (PTF). Il s'agit notamment : des programmes de Lutte contre le SIDA, le Paludisme et d'autres maladies endémiques ; des programmes de santé de la reproduction avec l'ouverture de blocs opératoires au niveau des centres de santé ruraux et ; du Programme Elargi de Vaccination (PEV). Le démarrage de la deuxième phase du Programme de Renforcement de la Nutrition devra également fortement contribuer à la lutte contre la mortalité des enfants de 0 à 5 ans à travers la Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfant (PCIME) et la fourniture d'un Paquet Intégré d'Activités de Nutrition (PAIN) combiné à la fortification des aliments.

L'ensemble de ces programmes s'inscrit dans le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) dont les objectifs sectoriels sont au nombre de trois (3) : (i) réduire la mortalité maternelle, (ii) réduire la mortalité infanto juvénile et (iii) maîtriser la fécondité.

Pour atteindre ces objectifs, la stratégie adoptée est basée principalement sur : (i) le renforcement de la prévention et le développement de la Communication pour le Changement de Comportement ; (ii) l'amélioration et le renforcement des capacités institutionnelles et des systèmes de suivi-évaluation du secteur et; (iii) la promotion du partenariat public-privé et le développement des mécanismes de financement de la Santé.

En matière d'**hydraulique et d'assainissement en milieu urbain**, les objectifs majeurs de la politique du Gouvernement sont calés à ceux fixés dans le cadre des OMD. A cet effet, un projet de loi sur le Service Public de l'Eau Potable et de l'Assainissement (SPEPA) visant à organiser le service de l'eau potable et de l'assainissement en milieu urbain et rural a été élaboré et adopté en Conseil des Ministres.

Concernant l'accès à l'eau potable, l'objectif est d'atteindre 98 % de branchements domiciliaires pour les ménages de la région de Dakar et 79 % pour ceux des centres urbains de l'intérieur du pays et le renforcement de la protection des ressources en eau. Au niveau de l'assainissement, l'objectif consiste à porter le taux d'accès à 78% en 2015.

Pour y parvenir, le Gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre un certain nombre d'actions et de mesures d'accompagnement. Celles-ci sont principalement axées sur : (i) le renforcement des capacités des acteurs des services de l'État ; (ii) la sensibilisation des consommateurs (changer positivement les attitudes et comportements des populations), des collectivités locales et du secteur privé et ; (iii) l'amélioration du cadre institutionnel et organisationnel.

La stratégie envisagée est axée sur : (i) la poursuite de la mise en œuvre des réformes de deuxième génération à travers la loi sur le service public de l'eau potable et de l'assainissement ; (ii) l'actualisation des instruments contractuels État-ONAS ; (iii) l'application du code de l'assainissement et l'intégration de la problématique des inondations dans toutes les stratégies sectorielles du Gouvernement et ; (iv) l'optimisation des techniques et le renforcement des infrastructures.

Sur le plan **de la culture**, le Gouvernement poursuivra ses engagements conformément à la Déclaration universelle sur la diversité culturelle de l'UNESCO. En effet, il s'est engagé à : (i) protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles ; (ii) poursuivre la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et ; (iii) mettre en place un environnement juridique et économique favorable au développement et à la création d'entreprises culturelles. La mise en œuvre du Programme National de Développement de la Culture (PNDC) devrait contribuer à l'atteinte des objectifs fixés dans ce domaine.

Pour faciliter l'atteinte de ces objectifs, le Gouvernement a pris un certain nombre de mesures concernant notamment: (i) la mise en place d'un environnement juridique et fiscal favorable ; (ii) la définition d'un statut des professionnels du secteur ; (iii) le renforcement des capacités institutionnelles du Ministère en charge de la Culture ; (iv) l'appui aux institutions de développement culturel et notamment le 7^{ème} art ; (v) l'appui à la création de mutuelles ; (vi) l'implication des privés dans la promotion culturelle, notamment les femmes ; (vii) la prévention et la lutte contre la piraterie ; (viii) la protection du savoir traditionnel et des expressions folkloriques et ; (ix) l'amélioration de l'accès aux ressources génétiques et le partage des bénéfices.

Aussi, le Gouvernement s'attèlera à mettre en œuvre les Grands projets culturels du Chef de l'Etat, notamment: (i) le Musée des civilisations noires ; (ii) le Monument de la renaissance africaine ; (iii) une Ecole nationale des arts qui sera une institution pédagogique répondant aux normes internationales ; (iv) la construction d'un Deuxième Grand théâtre ; (v) l'organisation de la Conférence des intellectuels d'Afrique et de la diaspora et ; l'organisation du Festival Mondial des Arts Nègres (FESMAN).

Aussi, dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de Croissance Accélérée, une attention particulière est accordée aux produits culturels.

En matière de politique en faveur de la **jeunesse**, deux objectifs prioritaires sont retenus par le Gouvernement. Il s'agit notamment du renforcement des programmes d'insertion sociale et économique des jeunes (promotion de l'emploi des jeunes) et de l'amélioration des conditions de vie des jeunes et des adolescents. Pour atteindre ces objectifs, la stratégie consistera à la poursuite des actions déjà entreprises dans ce domaine. Ainsi, (i) le Fonds National de Promotion pour la Jeunesse (FNPJ) sera renforcé ; (ii) le Projet de soutien à la promotion des Adolescents sera poursuivi ; (iii) le programme relatif aux volontaires du Service Civique National ainsi que celui relatif à la santé pour la reproduction des jeunes seront également élargis.

Dans le sous secteur **des sports**, un accent particulier sera mis sur la construction et la réhabilitation d'infrastructures sportives adéquates de qualité.

A cet égard, la Lettre de Politique Sectorielle du sous-secteur vise notamment : (i) la création de richesses exceptionnelles à partir d'un programme d'infrastructures de qualité favorisant le spectacle et la publicité ; (ii) la création d'emplois sportifs et péri-sportifs ; (iii) la rationalisation de la gestion matérielle et financière des structures d'encadrement du sport et ; (iv) le renforcement de la décentralisation, effective avec les ligues, les comités, les districts et associations sportives dans les régions, les départements et les communautés et communes rurales.

Pour atteindre ces objectifs, les projets de construction et réhabilitation des principaux stades dans les régions du pays seront étendus à l'ensemble du territoire national. Des arènes seront également construites en rapport avec les collectivités locales et les promoteurs privés.

Pour ce faire, les stratégies à mettre en œuvre consistent à : (i) harmoniser et rendre efficaces les interventions des acteurs ; (ii) créer un environnement juridique et institutionnel ; (iii) promouvoir des sources novatrices de financement ; (iv) accroître la praticabilité des activités physiques et sportives chez les groupes vulnérables à travers le développement d'infrastructures sportives de soutien adaptées aux zones rurales ainsi qu'aux handicapés et ; (v) développer des systèmes Sports-Etudes à travers l'implantation des filières qualifiantes au niveau des structures scolaires et universitaires.

Dans le domaine de **l'Urbanisme et de l'Habitat**, le Gouvernement poursuivra son important programme de construction d'immeubles à usage administratif et des politiques d'amélioration du cadre de vie en milieu urbain et rural et de promotion de l'habitat social. Les objectifs visés dans ces programmes sont: (i) un meilleur accès aux parcelles viabilisées et appropriées et ; (ii) l'extension de la réhabilitation foncière au profit des quartiers concernés par les inondations. Les actions mises en œuvre concernent : (i) l'amélioration de l'habitat dans les quartiers pauvres périurbains et urbains ; (ii) la mise en place d'un fonds de viabilisation et de restructuration foncière des sites des groupes vulnérables singulièrement dans le contexte de finalisation du plan Jaxaay ; (iii) l'adoption et l'application du nouveau Code de la construction et ; (iv) la poursuite de la mise en œuvre des projets de Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) et du Plan « Jaxaay ». Le Gouvernement entend également poursuivre les Programmes «Indépendance ».

Dans le domaine de la **Sécurité des biens et des personnes**, le Gouvernement poursuivra sa politique de renforcement des services de sécurité en les dotant d'équipements en qualité et en quantité suffisantes. A ce titre, le Gouvernement s'attellera à l'implantation et à la multiplication des postes de police en fonction de la mobilité et de la concentration des populations. Par ailleurs, le dispositif de protection civile sera amélioré par le développement d'une stratégie de prévention et de renforcement des capacités de gestion des catastrophes et des accidents. En outre, les mesures de prévention et de sensibilisation sur les méfaits de la drogue seront intensifiées.

S'agissant de **l'emploi**, la stratégie du Gouvernement repose sur la Politique Nationale de l'Emploi (PNE). Celle-ci se fixe comme objectif global la réalisation à long terme du plein emploi et, à court et moyen termes, la réduction du chômage, du sous-emploi, de la pauvreté et de l'exclusion. Les objectifs spécifiques visés sont : (i) une meilleure gestion et l'employabilité de la main d'œuvre ; (ii) le renforcement de l'efficacité et de la transparence du marché de l'emploi ; (iii) la promotion de l'emploi indépendant en milieu rural et urbain ; (iv) la promotion des activités à Haute Intensité de Main d'Oeuvre ; (v) l'amélioration de la situation économique et sociale des personnes en situation difficile sur le marché de l'emploi et ; (vi) l'amélioration de la santé et des conditions de vie des travailleurs.

Pour atteindre les objectifs fixés, les autorités ont pris des mesures volontaristes de lutte contre le chômage et de mise en place de systèmes de protection sociale. Il s'agit entre autres de la mise en place d'un Fonds national de Promotion de la Jeunesse, d'un Fonds de Promotion de l'Entreprenariat féminin, d'un Fonds national d'Action pour l'Emploi, d'une Agence nationale pour l'Emploi des Jeunes, d'une Agence de Promotion des Investissements, d'une Agence de Développement des PME, de la Convention nationale Etat-Employeur et de la stratégie de protection sociale. La flexibilité du marché du travail sera renforcée par la prise du décret relatif à l'identification des secteurs dans lesquels les Contrats à Durée Déterminée pourraient être renouvelables.

En matière de **protection sociale**, les programmes et projets retenus portent principalement sur : (i) l'amélioration des conditions de vie des populations à travers la réalisation d'infrastructures sociales de base et ; (ii) le renforcement des capacités, de la protection des droits de la femme et des enfants et la lutte contre la traite et le travail abusif des enfants, la mendicité et les violences faites aux femmes. Le Gouvernement entend également mettre en oeuvre les projets de réhabilitation de villages de reclassement (pour les personnes guéries de la lèpre) et des projets en faveur des aînés (le plan Sésame par exemple), des handicapés et des toxicomanes.

La gratuité des soins pour les aînés dans le cadre du Plan SESAM ainsi que des antirétroviraux pour les séropositifs et les césariennes contribuent à renforcer la protection sociale des personnes vulnérables. S'agissant des femmes, la Stratégie nationale pour l'Equité et le Genre (SNEG) sera renforcée.

Dans le cadre de la réforme et du renforcement des systèmes formels de sécurité sociale, les mesures prises au niveau des organismes de retraite devraient permettre d'aboutir à un assainissement des équilibres actuariels du FNR et à un relèvement progressif des pensions au niveau de l'IPRES.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Economique et Financier appuyé par l'Instrument de Soutien à la Politique Economique (ISPE) avec le FMI, le Gouvernement envisage également le renforcement de la subvention sur le transport public et la mise en place d'un programme ciblé de transfert d'argent aux ménages les plus défavorisés. A ce titre, les études de faisabilité de ces deux programmes devraient être finalisées avant fin 2009.

Sur le **plan budgétaire**, le Gouvernement entend maintenir la rigueur dans la gestion des dépenses publiques et les performances en matière de recouvrement de recettes fiscales afin de contenir le déficit public à un niveau soutenable. Ainsi, le Gouvernement s'engage à poursuivre son ambitieux programme de réformes des Finances Publiques, après les importantes avancées déjà accomplies. Ces réformes visent l'amélioration de l'efficacité. A cet égard, le Gouvernement a réalisé une étude pour identifier le fondement et le niveau actuel des dépenses fiscales, en particulier les exonérations. La mise en œuvre des recommandations de cette étude devrait permettre d'améliorer significativement les recouvrements des recettes budgétaires. Pour améliorer le système d'informations budgétaire et comptable, le module de comptabilité budgétaire ASTER et les modules de comptabilité de recettes et de dépenses seront opérationnalisés. De même, l'interfaçage entre les logiciels SIGFIP (Système de Gestion des Finances Publiques) et ASTER sera effectué après son installation dans tous les postes comptables. Ces mesures permettront de raccourcir les délais de préparation des Lois de Règlement. Elles seront accompagnées d'un audit du logiciel afin d'identifier des mesures de son perfectionnement. Par ailleurs, après avoir apuré l'essentiel des instances de paiement, le Gouvernement s'engage à régulariser à compter de 2010, les dépenses extrabudgétaires telles qu'indiquées dans le rapport d'audit indépendant y relatif.

Dans le cadre du renforcement de la transparence budgétaire, le rapport d'audit de l'ARMP sera finalisé en 2009 et des rapports annuels ainsi que des enquêtes trimestrielles seront effectués sur les marchés publics de manière régulière à partir de 2010.

Par ailleurs, le Programme sectoriel Justice vise à créer les conditions d'une justice plus efficace et plus proche des citoyens. C'est ainsi que le Gouvernement s'est engagé à renforcer les moyens matériels, financiers et humains de la justice. L'instauration d'un guichet unique au niveau du tribunal et la création de chambres spécialisées en matière commerciale, financière et bancaire afin de simplifier et d'accélérer les procédures de réalisation des garanties, contribuent également à l'amélioration de la bonne gouvernance économique.

D'autres actions concrètes sont identifiées par le Gouvernement dans le cadre de l'amélioration du secteur de la justice, notamment :

- la dotation des juridictions de moyens nécessaires au traitement des contentieux pour l'amélioration de l'efficacité de la justice commerciale ; à travers notamment le recrutement de 50 nouveaux juges et de 50 nouveaux greffes ainsi que la formation de trois (03) magistrats de la Chambre des Criés en matières économique et financière.
- le renforcement des moyens financiers, humains et logistiques de la Commission de lutte contre la non-transparence, la corruption, et la concussion (CNLC) et ;
- la réduction des délais et des coûts de transfert de propriété.

En matière de **bonne gouvernance**, l'accès à l'information constitue l'objectif principal du Gouvernement dans ce domaine. Ainsi, dans le cadre de l'élaboration du Schéma Directeur de la Statistique du Sénégal 2008-2010, une stratégie nationale de développement de la statistique a été adoptée. Un Système National d'Information Géographique et Statistique a été élaboré par l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie, en rapport avec les Partenaires Techniques et Financiers, les représentants, du Secteur Privé, de la Société Civile et des Collectivités Locales.

Le Sénégal s'est en outre engagé à adhérer à la Norme spéciale de diffusion des données du FMI. A ce propos, il va abriter en novembre 2009 le cinquième Symposium africain pour le développement de la statistique. Des opérations statistiques de grande envergure permettant de mieux répondre aux exigences de la gestion axée sur les résultats devraient également être réalisées. Il s'agit notamment des recensements de la population et de l'habitat, de l'agriculture et de l'élevage prévus en 2010 et de l'enquête de suivi de la pauvreté.

Dans le cadre de **l'amélioration de la décentralisation et de la gouvernance locale**, le Gouvernement poursuivra les actions et réformes en cours pour, d'une part, améliorer le cadre institutionnel et renforcer les capacités des collectivités locales et, d'autre part, accroître les ressources et poursuivre les réformes budgétaires et financières relatives aux collectivités locales en vue d'assurer le financement des infrastructures et des équipements. A cet égard, les actions porteront sur le renforcement de l'harmonisation des appuis techniques et des outils de planification, l'augmentation progressive des transferts financiers de l'État (FECL, FDD, etc.), la poursuite de la décentralisation du Budget Consolidé d'Investissement (BCI) et de la déconcentration de l'ordonnancement au niveau régional. En vue de permettre aux collectivités locales de dégager suffisamment de moyens pour financer leurs investissements, d'autres mesures concernant la fiscalité locale sont en cours d'étude. Pour assurer la coordination des interventions en faveur des collectivités locales, le Gouvernement s'appuiera sur le Programme National de Développement Local (PNDL).

Ainsi, dans le cadre du développement local, l'Etat ambitionne d'assurer un appui technique et financier aux collectivités locales en vue d'améliorer leur gestion administrative et financière, de renforcer les moyens humains, la programmation et le financement des infrastructures et des équipements tout en assurant la participation à la base pour le renforcement de la transparence et de la démocratie locale. Pour y parvenir, le Gouvernement entend s'appuyer sur la mise en œuvre des projets suivants : (i) le Programme National de Développement Local (PNDL) ; (ii) le Programme de Renforcement et d'Équipement des Collectivités Locales (PRECOL) ; (iii) le Programme d'Appui au Développement Local Urbain (PADELU) ; (iv) le Programme d'Appui aux Régions (PAR) ; et (v) le Programme d'Appui à la Décentralisation Tamba – Kolda.

Le Gouvernement va poursuivre les réformes structurelles nécessaires à l'expansion de l'investissement privé et au développement des Petites et Moyennes Entreprises. Il s'agit, en plus de la consolidation de la stabilité macroéconomique, d'asseoir un environnement des affaires de classe internationale, de mettre en place des stratégies de développement de l'accès aux crédits, notamment au niveau de la microfinance.

Concernant la promotion de l'investissement, le Gouvernement mettra en œuvre les recommandations issues du Conseil Présidentiel sur l'Investissement (CPI) de novembre de 2008, notamment : (i) la réduction des délais de délivrance du permis de construire et des délais pour le raccordement aux réseaux (eau, électricité, assainissement, téléphone) et ; (ii) l'application de l'ensemble des mesures identifiées permettant d'améliorer les performances de l'indicateur «commerce transfrontalier» du Doing Business.

S'agissant du développement de l'accès aux crédits, le Gouvernement entend transformer le Fonds de Promotion Economique en Banque de Développement des Petites et Moyennes Entreprises (BDPME) et mettra en place un cadre juridique favorisant l'accès du secteur privé à une offre de crédit diversifiée. Par ailleurs, le Gouvernement mettra en œuvre, en rapport avec la BCEAO, toutes les décisions et recommandations de la Commission Bancaire de l'UEMOA.

IV. LES FINANCES PUBLIQUES

IV1. L'EXERCICE BUDGETAIRE EN 2008

L'exercice budgétaire en 2008 a été marqué par un ralentissement du rythme de progression des recouvrements de recettes budgétaires et un ajustement de l'exécution des dépenses publiques. En effet, les recettes budgétaires ont progressé de 4,7% en 2008, en raison notamment d'une conjoncture difficile contre 14,3% en 2007. S'agissant des dépenses et prêts nets, ils ont augmenté de 10%, en vue notamment de régulariser les instances de paiement vis-à-vis du secteur privé.

Au total, le déficit public est passé de 3,5% du PIB en 2007 à 4,6% du PIB en 2008.

IV11. LES RECETTES

Les **ressources budgétaires** pour l'année 2008 sont estimées à 1152,1 milliards contre 1100 milliards en 2007, soit une progression de 52,1 milliards en valeur absolue et de 4,7% en valeur relative. Cette hausse est imputable à l'évolution favorable du recouvrement des recettes fiscales notamment les impôts sur le revenu, les droits de porte et les droits d'enregistrement.

Les **recettes fiscales** recouvrées pour l'année 2008 sont évaluées à 1087,2 milliards contre 1041,4 milliards en 2007, soit une amélioration de 4,4%, qui se situe tout de même en dessous de la progression moyenne annuelle observée au cours des cinq dernières années, estimée à environ 10%. Cette situation reflète les difficultés notées dans le recouvrement des taxes intérieures et de la TVA à l'importation, en liaison avec celles du secteur secondaire, atténuées par la bonne tenue des impôts directs. Globalement, la pression fiscale s'atténue, passant de 19,3% en 2007 à 18,3% en 2008, mais reste au dessus du plancher communautaire de 17%.

Les **recettes non fiscales** de l'année 2008 sont évaluées à 64,9 milliards contre 58,6 milliards l'année précédente, soit une hausse de 6,3 milliards et 10,8% en valeur relative liée en partie à l'anticipation sur certains dividendes.

IV12. LES DEPENSES

Les **dépenses totales et prêts nets** sont estimés à 1578,5 milliards en 2008 contre 1435,6 milliards un an auparavant, soit une augmentation de 142,9 milliards en valeur absolue et de 10% en valeur relative, sous l'impulsion essentiellement des dépenses courantes et, dans une moindre mesure, des dépenses en capital sur ressources extérieures.

Les dépenses courantes ont augmenté de 13,2% en passant de 864,9 milliards en 2007 à 978,7 milliards en 2008, sous l'effet des dépenses de fonctionnement et des charges d'intérêt sur la dette. Elles ont représenté 62% des dépenses totales et prêts nets.

Ainsi, les dépenses de fonctionnement (autres dépenses courantes) sont chiffrées à 592,5 milliards en 2008 contre 507,3 milliards l'année précédente. Elles progressent ainsi de 16,8% en variation relative et 85,2 milliards en valeur absolue, en raison particulièrement de l'augmentation de 91,7% des transferts et subventions destinés aux produits alimentaires et au secteur de l'énergie (estimés à 145,7 milliards, soit

2,5% du PIB. Par contre, les dépenses de fournitures et entretiens sont ressorties en baisse avec un repli de 1,4 milliard (soit -0,6% en valeur relative), pour se situer à 239 milliards.

Quant aux dépenses de personnel, elles sont évaluées à 347,7 milliards en 2008 contre 328,6 milliards en 2007, enregistrant ainsi un accroissement de 19,1 milliards en valeur absolue et de 5,8% en valeur relative. Le ratio de la masse salariale rapportée aux recettes fiscales est maintenu à 32%, soit en dessous du plafond communautaire de 35% au titre de la surveillance multilatérale.

Les intérêts sur la dette publique en 2008 se sont établis à 38,5 milliards dont 23,5 milliards au titre de la dette extérieure ; ils progressent ainsi de 9,5 milliards en valeur absolue du fait des intérêts sur la dette intérieure qui passent de 7,4 milliards en 2007 à 15 milliards en 2008.

Les **dépenses en capital** sont estimées à 594,7 milliards contre 565,3 milliards en 2007, enregistrant une augmentation de 5,2% en valeur relative due aux dépenses en capital sur ressources extérieures. Ces dernières s'établissent à 280,5 milliards en 2008 contre 203,2 milliards en 2007, soit une amélioration de 77,3 milliards en valeur absolue et de 38,1% en valeur relative.

Quant aux dépenses en capital sur ressources internes, elles sont chiffrées à 314,2 milliards en 2008 dont 62,9 milliards au titre des dépenses sur ressources PPTE et IADM. Elles baissent ainsi de 13,2% en valeur relative (soit 47,9 milliards en valeur absolue). Toutefois, le ratio du niveau des dépenses en capital sur ressources internes rapportées aux recettes fiscales reste élevé et se situe à 28,9%, soit au dessus du plancher communautaire fixé à 20%.

Au total, le **déficit budgétaire global** (base ordonnancement) est évalué 273,6 milliards, représentant 4,6% du PIB contre 3,5% du PIB en 2007. Quant au déficit budgétaire de base (hors PPTE et IADM), il est évalué à 50 milliards, soit 0,8% du PIB en 2008 contre 0,9% du PIB en 2007. Cette légère réduction du déficit budgétaire de base reflète les baisses des dépenses en capital sur ressources internes et des dépenses en fournitures.

S'agissant du **financement**, le recours aux ressources extérieures nettes est évalué à 222,9 milliards en 2008, soit une hausse de 99,3 milliards par rapport à 2007, imputable essentiellement aux tirages qui sont chiffrés à 261,9 milliards dont 191,7 milliards au titre des prêts projets. Quant au **financement intérieur net**, il est ressorti à 42,2 milliards. Le financement bancaire s'est traduit par un désengagement de 43 milliards en 2008.

L'**encours total de la dette publique** est estimé en 2008 à 1427,3 milliards, soit 24% du PIB contre 23,5% du PIB en 2007, soit en dessous de la norme de 70% retenue par l'UEMOA. Il se répartit en 1171,6 milliards de dette extérieure et 255,7 milliards de dette intérieure, soit respectivement 19,7% du PIB et 4,3% du PIB.

Par ailleurs, le service de la dette publique extérieure a représenté respectivement 5,9% et 7,2% des recettes budgétaires et des exportations de biens et services contre des plafonds de 30% et 20% retenus dans le cadre de l'analyse de viabilité de la dette publique.

IV2. L'EXECUTION BUDGETAIRE EN 2009

IV21. LA SITUATION A FIN AOUT 2009

A fin août 2009, la gestion budgétaire a été caractérisée par un recouvrement soutenu des recettes dans un contexte économique difficile et une maîtrise des dépenses permettant de contenir le déficit. Ainsi, par rapport à fin août 2008, les recettes budgétaires ont enregistré une progression de 7,9% pour atteindre 762,9 milliards. Quant aux dépenses totales et prêts nets, ils ont augmenté de 2,2% pour se situer à 898,8 milliards.

IV211. Recettes budgétaires

Les recettes budgétaires recouvrées à fin août 2009 sont évaluées à 762,9 milliards contre 706,8 milliards à la même période en 2008, soit une augmentation de 56,1 milliards en valeur absolue et de 7,9% en valeur relative due aux recettes fiscales.

En effet, celles-ci sont estimées à fin août 2009 à 748,2 milliards contre 684 milliards un an auparavant, soit une hausse de 64,2 milliards en valeur absolue et de 9,4 % en valeur relative. Ces recouvrements prennent en compte les déclarations au titre du FSIPP pour un montant de 20,6 milliards.

Cependant, par rapport aux objectifs de recettes budgétaires révisés du programme à fin août 2009 chiffrés à 818,1 milliards. Il ressort une moins-value provisoire de 55,2 milliards. Celle-ci est due essentiellement à la baisse observée sur les impôts directs (-28 milliards), le FSIPP (-14,3 milliards), la TVA intérieure hors pétrole (- 2 milliards), la TVA globale sur le pétrole (-6 milliards) et enfin les dividendes et produits financiers (-8,3 milliards). La moins-value sur les recettes pétrolières provient en partie des arriérés de droits et taxes dus par la SENELEC pour 15 milliards en 2009.

L'amélioration, notée en glissement des recettes fiscales de 2009 par rapport à 2008, découle de la progression des taxes intérieures et des impôts directs, et dans une moindre mesure des droits de douane.

Les taxes sur biens et services intérieures (hors TVA à l'import) recouvrées sont évaluées à 226,8 milliards à fin août 2009 contre 206,1 milliards un an auparavant, soit une progression de 20,7 milliards en valeur absolue et de 10% en valeur relative. La TVA intérieure hors pétrole et la taxe sur les opérations bancaires (TOB) ont été à la base de cette progression avec des hausses respectives de 19,9 milliards et 4,8 milliards. Elles se sont chiffrées respectivement à 130,2 milliards et à 19,5 milliards à fin août 2009. Par contre, les contreperformances persistent pour la TVA intérieure sur le pétrole et la taxe sur les véhicules qui ont enregistré des baisses en glissement respectivement de 7,9 milliards et 0,3 milliard.

S'agissant des impôts directs, le montant recouvré est estimé à 218 milliards contre 209,5 milliards un an auparavant, soit une hausse de 8,5 milliards en valeur absolue et de 4,1% en valeur relative, à la faveur de la bonne tenue de l'impôt sur le revenu qui a progressé de 18,3 milliards permettant ainsi de contenir la baisse de 11,3 milliards estimée sur le recouvrement de l'impôt sur les sociétés à fin août 2009.

Les recouvrements des droits de douane sont évalués provisoirement à 253,2 milliards dont 148,6 milliards au titre de la TVA à l'importation et 104,6 milliards pour les droits de porte. Par rapport à fin août 2008, les recouvrements en douane ont progressé de 11,2 milliards en valeur absolue, soit 4,6% en valeur

relative. Cette amélioration résulte essentiellement des droits de porte hors pétrole qui ont progressé de 9,5 milliards en glissement.

Les recouvrements de droits d'enregistrement et de timbres sont estimés à 29,6 milliards contre 26,4 milliards un an auparavant, soit une hausse de 3,2 milliards.

Les recettes non fiscales sont, quant à elles, estimées à 14,7 milliards en fin août 2009 contre 22,8 milliards un an auparavant, soit une baisse de 8,1 milliards liée essentiellement au faible niveau de recouvrement des dividendes et produits financiers ainsi que des autres recettes non fiscales.

IV212. Les dons

A fin août 2009, les dons cumulés sont estimés à 40,8 milliards contre 57,6 milliards un an auparavant, soit une baisse de 16,8 milliards imputable essentiellement aux dons budgétaires. Ceux-ci sont évalués à 10,6 milliards à fin août 2009 contre 27,1 milliards un an auparavant, soit une diminution de 16,5 milliards. Pour ce qui est des dons en capital, ils sont estimés à 30,2 milliards, soit presque au même niveau un an auparavant.

IV213. Les dépenses

Les dépenses totales et prêts nets sont évalués à 898,8 milliards en cumul à fin août 2009 contre 879,2 milliards un an auparavant, soit une hausse de 19,5 milliards en valeur absolue et de 2,2% en valeur relative. Cette hausse provient essentiellement des dépenses en capital sur ressources intérieures qui ont progressé de 14,3%.

Les dépenses en capital globales cumulées à fin août 2009 sont estimées à 319,6 milliards contre 281,2 milliards à la même période de l'année précédente, soit une hausse de 38,4 milliards en valeur absolue dont 27,9 sur les dépenses d'investissements sur ressources internes et 10,5 milliards sur ressources externes. Il en ressort un ratio des dépenses en capital sur les ressources internes relativement aux recettes fiscales qui se situe à 29,8% à fin août 2009, soit au dessus du plancher communautaire de 20%. Les dépenses d'investissements sur ressources externes sont, quant à elles, estimées à 96,5 milliards, soit une hausse de 12,2% par rapport à la même période de 2008.

S'agissant des dépenses courantes, elles sont globalement évaluées à 578,5 milliards à fin août 2009 contre 595,9 milliards à la même période de 2008, soit une baisse de 17,4 milliards imputable à la diminution des dépenses de fonctionnement, atténuée par la hausse des charges de personnel.

En effet, les dépenses de fonctionnement sont passées de 339,3 milliards à fin août 2008 à 309,9 milliards à la même période de 2009, soit une baisse de 29,4 milliards (-8,7%). Les dépenses de personnel ont, quant à elles, progressé de 8,4 milliards en s'établissant à 238,7 milliards en fin août 2009 contre 209,8 milliards à la même période de 2008. Le ratio de la masse salariale rapportée aux recettes fiscales ressort à 31,9%, soit en dessous du plafond de 35% fixé dans le cadre de la surveillance multilatérale.

Les charges d'intérêts sur la dette publique sont évaluées à 29,9 milliards dont 20,5 milliards d'intérêts sur la dette extérieure et 9,4 milliards pour celle intérieure. Par rapport à fin août 2008, elles affichent une hausse de 3,6 milliards, découlant de la hausse des intérêts sur la dette extérieure de 5,3 milliards atténuée par la baisse de 1,7 milliard des intérêts sur la dette intérieure.

Par ailleurs, les prêts nets ressortent en solde à 0,7 milliard résultant d'un montant de prêts rétrocédés estimé à 2,5 milliards contre des remboursements de 1,8 milliard.

Au total, le solde global base ordonnancement (dons compris) est estimé en déficit de 66,9 milliards à fin août 2009 contre un déficit de 82,9 milliards à la même période en 2008.

Quant au solde de base (hors PPTTE et IADM), il est estimé en déficit de 13,7 milliards à fin août 2009, le plafond du déficit du solde de base retenu dans le programme à fin septembre 2009 étant de 90 milliards.

IV22. LES PROJECTIONS A FIN DECEMBRE 2009

La gestion budgétaire en 2009 devrait être caractérisée par un niveau de recouvrement des recettes satisfaisant et une progression prudente des dépenses publiques dans un contexte marqué par le ralentissement de la croissance économique, en liaison avec la morosité de l'environnement international. Les réformes en matière de modernisation des régies financières seront poursuivies et un accent particulier sera porté sur les dépenses sociales. Au total, le déficit budgétaire en 2009 devrait ressortir à 4,2% du PIB s'améliorant de 0,4 point par rapport à 2008.

Les **recettes budgétaires** pour l'année 2009 sont projetées à 1202 milliards contre 1152,1 milliards en 2008. Elles enregistreraient ainsi une augmentation de 4,3% par rapport à l'année 2008, du fait essentiellement de la bonne tenue du recouvrement des recettes fiscales qui devrait permettre de contenir le repli attendu des recettes non fiscales, en raison des recouvrements de dividendes anticipés l'année précédente.

Les **recettes fiscales** attendues pour l'année 2009 sont évaluées à 1172 milliards contre 1087,2 milliards en 2008, soit une hausse de 84,8 milliards en valeur absolue et de 7,8% en valeur relative, reflétant le bon niveau de recouvrement des impôts directs et la bonne tenue de la TVA intérieure hors pétrole escomptés. La pression fiscale s'établirait à 19%, soit une amélioration de 0,7 point par rapport à 2008 et resterait ainsi maintenue au dessus du plancher communautaire fixé à 17 %.

Les impôts directs sont projetés en 2009 à 313,1 milliards contre 272,8 milliards en 2008, soit une progression de 40,3 milliards en valeur absolue et de 14,8% en valeur relative, due à la bonne tendance de l'impôt sur les revenus et dans une moindre mesure de l'IRCM-IRVM. En effet, l'impôt sur le revenu devrait se situer à 158,7 milliards en 2009 contre 151,3 milliards en 2008, soit une hausse de 7,4 milliards. Quant à l'impôt sur les sociétés, il est attendu à 109,5 milliards en 2009 contre 86,7 milliards un an auparavant, soit une amélioration de 22,8 milliards en valeur absolue et de 26,3% en valeur relative.

S'agissant des impôts indirects, ils devraient s'établir en 2009 à 817,2 milliards contre 768,7 milliards en 2008, soit une amélioration de 48,5 milliards en valeur absolue et de 6,3% en valeur relative, imputable essentiellement aux taxes sur biens et services intérieures dont la hausse de 17,2% devrait permettre d'atténuer la baisse de 5,5% des droits de douane. En effet, les taxes sur biens et services intérieures sont projetées à 359 milliards en 2009 contre une réalisation de 306,3 milliards en 2008, soit

une hausse de 17,2% tirée par le bon comportement de la TVA intérieure hors pétrole, de la Taxe sur les opérations bancaires (TOB) et de la taxe sur la consommation qui devraient augmenter respectivement de 23,6%, 24,7% et 14,8% pour se situer à 203 milliards, 28,8 milliards et 90,7 milliards.

Les **recettes non fiscales** de l'année 2009 devraient s'établir à 30 milliards contre 64,9 milliards l'année précédente, soit un repli de 34,9 milliards, expliqué en grande partie par l'anticipation effectuée sur les recouvrements de dividendes en fin 2008.

Les **dépenses totales et prêts nets** sont projetés à 1644 milliards en 2009 contre 1578,5 milliards en 2008, soit une hausse de 4,2%. Les dépenses courantes sont évaluées à 987,3 milliards et les dépenses d'équipement à 654,8 milliards.

Les dépenses courantes globales devraient progresser de 0,9% en 2009 pour s'établir à 987,3 milliards ; elles représenteraient 60,1% des dépenses totales et prêts nets. Cette progression découlerait de la hausse des dépenses de personnel et des charges d'intérêt, atténuée par la diminution des dépenses de fonctionnement.

En effet, les dépenses de personnel pour l'année 2009 sont prévues à 389 milliards contre 347,7 milliards en 2008, soit un accroissement de 41,3 milliards en valeur absolue et de 11,9% en valeur relative. Le ratio masse salariale sur recettes fiscales ressortirait à 33%, soit légèrement en dessous du seuil de 35% retenu comme plafond communautaire.

Les dépenses de fonctionnement (autres dépenses courantes) sont projetées à 540 milliards en 2009, composées de 270 milliards en transferts et subventions, de 257 milliards de fournitures et entretien et de 12,9 milliards de dépenses sur ressources PPTTE et IADM. Globalement, les dépenses de fonctionnement enregistrent un repli de 8,9% en valeur relative (soit -52,6 milliards). Cette baisse s'expliquerait essentiellement par la diminution de 18,9% des transferts et subventions, suite à l'arrêt des subventions des produits alimentaires et à l'élimination progressive de la subvention sur le gaz butane de janvier à juin 2009.

Les **dépenses en capital** sont projetées à 654,8 milliards en 2009 contre 594,7 milliards un an auparavant, soit une hausse de 10,1% en valeur relative et 60,1 milliards en valeur absolue, imputable aux dépenses d'investissement financées sur ressources internes.

En effet, celles-ci sont projetées à 407,8 milliards en 2009 contre 314,2 milliards l'année précédente. Elles augmenteraient ainsi de 93,6 milliards en valeur absolue et de 29,8% en valeur relative. Elles représenteraient 62% des dépenses en capital totales, traduisant la volonté du Gouvernement de prendre en charge, sur fonds propres, le financement de son programme d'investissement. Les ressources PPTTE et IADM à utiliser à cet effet sont prévues à 53,2 milliards. Le ratio des dépenses en capital sur ressources internes rapportées aux recettes fiscales s'établirait à 34,8%, soit largement au dessus du plancher communautaire fixé à 20%.

Pour ce qui est des dépenses d'investissement sur ressources extérieures, elles sont attendues à 247 milliards contre 280,5 milliards en 2008, soit un repli de 12% relativement à 2008.

Au total, le **déficit budgétaire global** (base ordonnancement) ressortirait à 4,2% du PIB contre 4,6% en 2008, soit une amélioration de 0,4 point de PIB. Quant au solde budgétaire de base (hors PPTTE,

IADM et Coûts temporels des réformes structurelles), il s'établirait en déficit de 119 milliards, soit 1,9% du PIB contre 0,8% du PIB en 2008, soit une dégradation de 1,1 point, liée à la révision des objectifs de recettes budgétaires en liaison avec la morosité de l'environnement international.

S'agissant **du financement**, le Sénégal entend continuer à privilégier les concours des partenaires extérieurs à des taux concessionnels et à s'adresser au marché financier de l'espace UEMOA par le biais de l'émission de titres publics, en contribuant ainsi à dynamiser le marché desdits titres. Toutefois, il entend lever notamment 80 milliards de prêts non concessionnels pour le financement de l'autoroute à péage. Le financement extérieur net est projeté à 235,2 milliards en 2009 contre 222,9 milliards en 2008. Les tirages sont prévus à 189,8 milliards dont 126,2 milliards de prêts projets et 63,6 milliards de prêts programme. Quant au financement intérieur net, il est projeté à 24,8 milliards en 2009, composé d'un tirage net sur le secteur bancaire de 90 milliards, dont 48,2 milliards au titre de la FCE et d'un désengagement de 65,2 milliards vis-à-vis du secteur non bancaire, en raison notamment de l'objectif de régularisation définitive des instances de paiement.

Pour ce qui est de la dette publique, l'encours total devrait s'établir à 1687,3 milliards en 2009, soit 26,7% du PIB contre 24% du PIB en 2008, soit en dessous de la norme de 70% retenue par l'UEMOA. Il se répartirait en 1406,8 milliards de dette extérieure (soit 23,7% du PIB) et 280,5 milliards de dette intérieure (soit 4,4% du PIB).

Le service de la dette publique extérieure représenterait respectivement 7,7% et 9,4% des recettes budgétaires et des exportations de biens et services contre des plafonds de 30% et 20% retenus dans le cadre de l'analyse de viabilité de la dette publique.

V. LA LOI DE FINANCES DE L'ANNEE 2010

La Loi de Finances de l'année 2010 est définie dans un contexte international marqué par la crise financière. Sur le plan interne, elle tient compte des orientations dégagées dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) de seconde génération qui constitue le cadre référence en matière de politique économique, ainsi que de la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA).

La LFI 2010 a été élaborée sur la base de Cadres de Dépenses Sectorielles à Moyen Terme (CDSMT) pour quatorze (14) ministères ; ce qui traduit la volonté du Gouvernement de consolider la méthode de gestion budgétaire axée sur les résultats.

La gestion budgétaire en 2010 devrait se traduire par un bon niveau de recouvrement des recettes et une progression prudente des dépenses.

V1. LES RESSOURCES DU BUDGET GENERAL

Dans la LFI 2010, les recettes budgétaires sont estimées à 1269 milliards contre 1202,4 milliards dans la LFR de 2009. Elles enregistreraient ainsi une progression de 66,6 milliards en valeur absolue et de 5,5% en valeur relative, imputable à l'évolution favorable aussi bien du recouvrement des recettes fiscales que celles non fiscales.

V11. Les recettes fiscales

Les recettes fiscales attendues pour l'année 2010 s'élèvent à 1226,3 milliards contre 1172,4 milliards lors de la gestion 2009, soit une hausse de 4,6%. Les impôts directs et les taxes sur biens et services y compris TVA de porte devraient s'améliorer respectivement de 7,9% et 6,3% par rapport à 2009 pour atteindre 337,8 milliards et 632,2 milliards. Les droits de porte sont arrêtés à 171,1 milliards et devraient rester quasiment stables avec une progression de 0,3% par rapport à l'année précédente. Les droits d'enregistrement, d'hypothèque et de timbre sont également projetés à la hausse par rapport à l'objectif de 41,7 milliards de 2009. Ils devraient s'établir à 50,2 milliards, soit une hausse de 20,4%.

Cependant, le FSIPP marque une baisse de 17,2 milliards entre 2009 et 2010 en passant d'un objectif de 52,2 milliards dans la LFR 2009 à 35 milliards dans la LFI 2010.

La pression fiscale s'établirait ainsi à 18,8% du PIB, soit largement au dessus du seuil de 17% retenu au plan communautaire.

V12. Les recettes non fiscales

Les recettes non fiscales de l'année 2010 devraient s'établir à 42,7 milliards contre 30 milliards l'année précédente soit une hausse de 12,7 milliards en valeur absolue et de 42,3% en valeur relative imputable aux recettes de dividendes et produits financiers qui progresseraient de 15,5 milliards.

V2. **LES DEPENSES DU BUDGET GENERAL**

Les prévisions de dépenses du Budget général s'établissent à 1691,4 milliards contre 1645,2 milliards dans la LFR 2009, soit une hausse de 2,8%. Elles sont constituées de dépenses courantes dont le montant est attendu à 976,5 milliards et de dépenses d'équipement évaluées à 712,9 milliards.

V.2.1 LES DEPENSES DE PERSONNEL

Les dépenses de personnel pour l'année 2010 sont prévues à 396,8 milliards contre 389 milliards en 2009. Elles devraient ainsi connaître un accroissement de 7,7 milliards en valeur absolue et de 2% en valeur relative. Le ratio masse salariale rapportée aux recettes fiscales ressortirait à 32,4%, soit en dessous du plafond de 35% retenu au niveau communautaire.

V.2.2 Les autres dépenses courantes

Les autres dépenses courantes sont projetées à 531,7 milliards en 2010 contre 540 milliards en 2009. Elles baisseraient ainsi de 1,5% en variation relative, du fait des transferts et subventions qui devraient diminuer d'environ 20 milliards.

V.2.3 Les dépenses d'équipement

La politique d'investissement du Gouvernement sera poursuivie à travers la réalisation des grands travaux du Chef de l'Etat, en particulier le Programme d'Amélioration de la Mobilité Urbaine à Dakar.

Les dépenses en capital sont projetées à 712,9 milliards contre 654,6 milliards dans la LFR 2009, soit une progression de 8,9% en valeur relative imputable aux dépenses en capital sur ressources aussi bien internes qu'externes.

Les dépenses d'investissement financées sur ressources internes sont projetées à 439,6 milliards en 2010 contre 407,7 milliards en 2009. Elles s'amélioreraient ainsi de 7,8% par rapport à 2009. Celles financées sur ressources PPTE et IADM sont attendues à 49,1 milliards. Le ratio dépenses en capital sur ressources internes rapportées aux recettes fiscales s'établirait à 35,8%, soit largement au dessus du plafond communautaire fixé à 20%.

Pour ce qui est des dépenses d'investissement sur ressources extérieures, elles s'établiraient à 273,3 milliards en 2010 contre 247 milliards en 2009, soit une amélioration de 26,4 milliards. Au total, comme les années précédentes, la part des dépenses en capital sur ressources internes dépasse celle des dépenses en capital sur ressources externes, traduisant la volonté du gouvernement de prendre en charge les dépenses d'investissement. Ainsi, les dépenses en capital sur ressources internes représenteraient 62,7 % des dépenses totales d'investissement.

Au total, le déficit budgétaire global ressortirait à 272,5 milliards, soit 4,2% du PIB.

V.3 Les comptes spéciaux du Trésor

Les comptes spéciaux du trésor sont projetés en ressources et en dépenses à 65,7 milliards contre 61,1 milliards en 2009, soit une hausse de 4,7 milliards, liée à l'amélioration du niveau de recouvrement du Fonds National de Retraites.

V.4. Le Financement du déficit budgétaire :

S'agissant du **financement**, le Sénégal continuera à bénéficier des concours des partenaires extérieurs à des taux concessionnels. Il entend également poursuivre la politique de dynamisation du marché financier régional à travers l'émission de titres publics. Ainsi, le recours aux ressources extérieures nettes est projeté à 237,2 milliards en 2010 contre 263,1 milliards en 2009. Quant au **financement intérieur net**, il est projeté à 78,1 milliards.